

**Zeitschrift:** Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève

**Herausgeber:** Société d'histoire et d'archéologie de Genève

**Band:** 5 (1925-1934)

**Heft:** 5

  

**Artikel:** Bezanson Hugues : son ascendance et sa postérité, ses amis fribourgeois

**Autor:** Naef, Henri

**Kapitel:** IV: Amis fribourgeois de Bezanson Hugues

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1002633>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## CHAPITRE IV.

---

### AMIS FRIBOURGEOIS DE BEZANSON HUGUES

#### § 1. — Les Seigneurs du Conseil. Le capitaine Hans Loupper.

On ne se méprendra pas sur nos intentions. Nous ne cherchons pas à faire le tour des relations de Bezanson Hugues. A Genève, à Berne, ailleurs encore, il en eut d'étendues. Nous nous limitons ici au cercle restreint de Fribourg, qui eut sur la destinée de l'homme politique et de l'homme privé une influence hors de pair.

Dire avec quels magistrats fribourgeois Bezanson fut en rapports serait aussi bien les énumérer tous. Mais en est-il avec qui il se lia particulièrement ?

D'abord le conseiller Fritz ou Fridli Marti, ami personnel de Berthelier, un des hommes auxquels les Genevois doivent le plus de reconnaissance, mais dont la carrière politique prit fin en 1522<sup>1</sup>. Puis l'avoyer Dietrich d'Endlisperg, mort en 1527, qui avait annoncé lui-même à Hugues le succès de 1526, tout en le priant de lui envoyer douze aunes de velours violet, vingt de taffetas noir et de la toile de « sarge fine »<sup>2</sup>.

L'avoyer Humbert de Praroman succéda à Dietrich d'Endlisperg dans sa charge et dans sa politique; c'est dire qu'il demeura partisan de Bezanson, tout comme son cousin le Junker Petermann de Praroman, en charge

<sup>1</sup> Voir sur lui *R. C.*, t. VIII, p. 217 n. 1, et *passim*; *D. H. B. S.* t. IV, p. 673; BONIVARD, t. II, pp. 169-174; BERCHTOLD, *A. S. H. F.*, t. II, p. 31. Berchtold (*ibid.*, p. 136) confond les événements et prétend que Hugues aurait accusé Marti de trahison, ce dont nous n'avons pas confirmation.

<sup>2</sup> Cf. NAEF, pp. 39-40, où l'on trouvera la bibliographie le concernant, et, p. 298, la lettre qu'il écrivit à Bezanson.

de 1531 à 1534<sup>1</sup>. On peut leur ajouter le chevalier Antoine Pavilliard, bourgmestre de 1525 à 1528, et lieutenant d'avoyer dès 1529 (Bezanson nous l'apprend dans une lettre que nous citerons bientôt), les conseillers Hans Amman, Jacob Techtermann, Hans Guglenberg, Brandenburg, sans omettre le lieutenant d'avoyer Hans Krummenstoll et son fils, le secrétaire d'Etat Anthoni Krummenstoll<sup>2</sup>, à propos duquel Bezanson écrivait le 21 janvier 1532<sup>3</sup>:

« N'obliés dire à mes gens de m'avoyer la forreure noyre du secretaire, ... car il est vostre amys, et je vous dis bien fort, pour quoy ne l'obliés pas. »

Citons aussi Hans Küntzi, membre du Deux-Cents dès 1514, du Soixante dès 1518, bailli d'Illens, puis d'Orbe-Echallens de 1526 à 1530, qui accéda depuis au Petit Conseil et poursuivit son *cursus honorum* jusqu'à commander en chef le contingent fribourgeois qui concourut à la conquête du Pays de Vaud en 1536<sup>4</sup>.

Dans un message à Jehan Baud, le 1<sup>er</sup> juillet 1526, Bezanson Hugues le désigne par ces mots expressifs<sup>5</sup>: « mons<sup>gr</sup> le balif d'Escharlen, nostre grand amys ». Et il cherche à obtenir pour lui dans le Pays de Vaud une importante amodiation que détenait alors le Genevois Jehan Bordon. De cette même lettre il ressort que Küntzi formait le projet de s'établir définitivement à Genève avec toute sa

<sup>1</sup> Cf. *D.H.B.S.*, t. V, p. 339; *NAEF*, p. 80 et *pass.*; le sceau d'Humbert est publié p. 96.

<sup>2</sup> Nous renvoyons pour ces personnages à *NAEF*, Index onomastique. Au dire de Froment (p. 63), l'Évêque, quittant définitivement Genève en 1533, aurait laissé « lettres à ses officiers... pour constituer Pavillar, de Fribourg, pour Gouverneur et Maistre de la ville ».

<sup>3</sup> P. H. 1078; *Hugues*, p. 252 n. 1.

<sup>4</sup> Cf. *D.H.B.S.*, t. IV, p. 414, art. de M<sup>lle</sup> J. Niquille. — J.-A. Galiffe (*Matériaux*, t. II, p. 387 n. 2) l'appelle Jean Quenzis et M. Junod (*PIERREFLEUR*, p. 16 n. 2) a trouvé la graphie Kuenchis, nom que les *Mémoires de Pierrefleur* écrivent aussi Cuoychis (p. 165), Cuynchis (p. 210) et Cuynchiz (p. 227). Il y eut deux baillis d'Echallens du même nom (le père et le fils) qui n'ont pas été distingués dans la table de *PIERREFLEUR*.

<sup>5</sup> P. H. 972; *Matériaux*, t. II, pp. 387-388. — « Escharlen » ne doit pas être confondu avec le village fribourgeois d'Echarlens; c'est Echallens qu'il faut entendre.

famille, projet « qui sera gros profit », estimait Bezanson. Bien qu'il ne se soit pas réalisé, il est significatif de l'attrait que le futur conquérant éprouvait pour la Cité du Rhône.

Les progrès de la Réforme durent couper court à ses regrets, car, le 7 janvier 1534, il se présentait au Conseil de Genève, en qualité d'ambassadeur, pour lui adresser des remontrances au sujet de la foi <sup>1</sup>.

Parmi ces Fribourgeois, il en est un qui fut un auxiliaire précieux. Il se nommait Hans Loupper <sup>2</sup>.

Nous consentirons pour lui une exception. Tandis que nous nous restreignons à un parallèle entre les gestes des Fribourgeois et ceux de Bezanson Hugues, nous irons pour Loupper jusqu'à narrer tout ce qu'à ce jour il est possible d'en savoir. Aussi bien ne reviendra-t-on pas de sitôt sur son sort, et nous sommes tenu envers lui par un devoir de pitié.

L'ancien banneret ne laissa guère de souvenirs, et les curieux devraient se satisfaire de quelques dates, si M<sup>lle</sup> Jeanne Niquille ne nous avait apporté ses lumières.

« Hans Loupper — nous dit-elle — était le fils du tanneur Rudi Loupper, un Bernois, originaire de Frienisberg, qui se fit recevoir bourgeois de Fribourg en 1466. Trente ans plus tard, le 7 décembre 1496, Hans faisait reconnaître son droit à la même bourgeoisie et il l'assignait sur la maison qu'il possédait en l'Auge, à la rue d'Or <sup>3</sup>. A la Saint-Jean suivante, en juin 1497, Hans Loupper entra au conseil des Deux-Cents; en 1501, à celui des Soixante. Il devenait banneret de l'Auge en 1502, puis membre du Petit Conseil en 1504. De 1505 à 1507, il fut recteur de l'hôpital de Notre-Dame. A la Saint-Jean 1507, Hans Loupper ne fut pas réélu au Petit Conseil et il perdit en même temps sa place d'hospitalier. La raison en est probablement la

<sup>1</sup> R. C., t. XII, à la date: « Nobiles Hans Cuentz ac M. Banderet, oratores a. d. Fribourgensibus missi... »

<sup>2</sup> Cf. P. DE ZÜRICH, *A. F.*, 1919, p. 261; *D. H. B. S.*, t. IV, p. 465, art. *Lauper*.

<sup>3</sup> AEF, Reg. Bourg. II, ff. 83, 105.

suivante. En 1506, Hans Loupper eut un procès avec un certain Wolfgang de Laupen et les faits qu'il avançait contre son adversaire ne purent être prouvés. Le Petit Conseil, dans sa séance du 9 octobre 1506, condamna Hans Loupper à rétracter publiquement ce qu'il avait dit de Wolfgang de Laupen<sup>1</sup>. Dès ce jour, bien que je n'aie pas découvert d'autre sanction contre lui, Hans Loupper n'assista plus aux séances du Petit Conseil. Cette rétractation publique l'avait probablement disqualifié. On le nomma, en revanche, Baumeister ou édile en 1507 et en 1508<sup>2</sup>. »

Cette fonction devait lui servir et servir aux Genevois, comme devait leur servir ses capacités militaires, car il passa le plus clair de sa vie dans les camps, loin de sa patrie.

En 1503 déjà, en sa qualité de banneret, il avait pris part, sous les ordres de Hans Studer à l'expédition de Bellinzone et de Locarno<sup>3</sup>. Abandonnant l'édilité — mais, qu'on ne s'y méprenne pas, le maître des constructions était surtout un inspecteur des remparts —, il s'enrôla, de 1510 à 1512, dans la troupe levée pour le pape Jules II, et conduite par Pierre Falck, en particulier contre le roi de France<sup>4</sup>; en 1510, à Chiasso, il fonctionnait en qualité

<sup>1</sup> AEF, Manual 24 f° 33 v°: « Frytag nach Francisci [9 octobre 1506]. — Actor: Wollffgang von Louppen. Reus: Hans Loupper, Spittelmeister. Lecto memoriali gab Hans Stoss sin urteil, die was also, das die kuntschaft des spittelmeisters nüt hatt geredt was ime nüt und Wolfgangenn schädlich sin mog, des halb endlichenn ist geurteilt worden, diewyl der spittelmeister sich hatt verwägenn sin antwurt kundtlich zu machen und er dieselben also hatt behartt und davon nitt stan wellen, das er schuldig sy und verbunden, dem Wolfgangenn sin ere an der cantzel nach der statt ordnung zu bekeren in XIII tagen mitt der leystung und bussen.

Es ist verricht worden also dz der spittelmeister gesagt wz er von Wolfgangenn geredt, das hab er getan in einem grimmen zornigen mütt und wüsse von ime nüt anders dann er und gütz und von einem biderben man. Des sol man Wolfgang urkund geben. »

<sup>2</sup> AEF, Besatzungsbuch 4, ff. 61, 74.

<sup>3</sup> AEF, Kriegswesen 2, 1503, « Der zug gan Bellenz und Lucarns — Hans Studer, hüpptman, sin knecht, sin schriber, Hans Löpffer fenner ».

<sup>4</sup> *Ibid.*, f° XIII, 1510, « Auszug für den Papst Julius II — ... Hernach Volgend die Reysgesellenn der geselschaft der pfisternn...

de quartier-maître<sup>1</sup>; il fut aussi de l'expédition de Dijon en 1513<sup>2</sup>.

De 1521 à 1522, cependant, il occupa de nouveau son ancien poste de Baumeister<sup>3</sup>. La première fois que Loupper paraît à Genève, accompagné de Hans Lenzburger, ce fut en mission officielle. Tous deux y étaient à ce point inconnus que le secrétaire du Conseil, le 4 août 1527, n'a pu transcrire leurs noms au protocole. Ils apportaient une lettre de l'avoyer Pavilliard « au Noble Abbé Bezanson Hugues » qui ajoutait à ses fonctions de capitaine général celles de syndic. Dans sa missive, l'avoyer invitait les Genevois à suivre les instructions de Lenzburger et de Loupper, parce qu'ils étaient « experts en art militaire ». S'étant présentés, les envoyés prièrent que tous se montrassent unis pour vaincre; un conseil de guerre se constitua, et Genève fut mise en état de défense, « avec le secours de Dieu auquel nous reporterons la victoire », déclarèrent les magistrats.

Loupper aussitôt fut préposé aux fortifications. Quelques semaines s'étaient écoulées quand, le 20 septembre, « honorable Hans Loup, commis par Fribourg » pour renforcer la ville, sollicita du Conseil l'autorisation de repartir. Elle ne lui fut accordée qu'à la condition préalable qu'il achevât « les belluards des portes de S<sup>t</sup>-Antoine et de S<sup>t</sup>-Léger ». Il dut aussi s'engager, sitôt ses affaires arrangées, « à revenir pour la conservation de la cité ».

Hanssi Loupper ». — *Ibid.*, 1511, « Dis ist der rodell derenn so min G. Herren... der Statt Fryburg dem furnämen notvesten Peter Valckenn under sin houptmanschaft habenn gebenn zu dem zug wider den francknischen kunig anno MV<sup>c</sup>XI uff Zinstag nach Martini 1511 — ... Die us der Ou: Hans Loupper ». — *Ibid.*, 1512 « Dis ist der rodel der knechtenn, die dem frommen vestenn Peter Valckenn, under sin houptmanschaft gegeben und zugeordnet worden sind in unnsers allerheiligosten vatters des bapsts Jully dienst zu ziehenn anno M<sup>o</sup>V<sup>c</sup>XII<sup>o</sup>... In den viertel us der Ow... Hans Loupper, zu ross ».

<sup>1</sup> Cf. A. BÜCHI, *Die Freiburger beim Chiasser-Zuge*, F. G., 1918, t. XXV, p. 139.

<sup>2</sup> Kriegswesen 2, 1513, « Zug gegen Dijon. — In der Ow... Hans Loupper. »

<sup>3</sup> Besatzungsbuch 5, ff. 82 v<sup>o</sup>, 95.

Le 26 septembre enfin, comblé de prévenances, il obtint son congé<sup>1</sup>. La présence des deux officiers devait être propice à Genève. A peine étaient-ils arrivés en effet que se produisit, la nuit du 5 août, l'effondrement, à vrai dire fort suspect, du « pont levant » qui reliait la Tour de l'Île, forteresse ducale, à la cité. Il avait été provoqué par la chute d'un moellon aux armes de Savoie, inopinément détaché du portail et qui se perdit dans les eaux du Rhône. L'incident vint nourrir la rancune de Charles III. Le moellon se serait-il aussi facilement détaché, si les capitaines fribourgeois ne s'étaient pas trouvés opportunément dans la place? On peut en toute impartialité se poser la question<sup>2</sup>. Jamais autant pierre savoyarde n'avait tremblé.

Fidèle à sa promesse, Loupper revint à Genève le 21 octobre 1527, mais, le 26, le Conseil dut lui représenter que l'hiver approchant, il ne convenait pas d'entreprendre les terrassements projetés et qu'il fallait attendre une saison propice. En conséquence, force fut à l'ingénieur de repartir. Le 30 octobre, les conseillers Jehan Baud et Boniface Peter (Hochfischer) furent chargés de lui remettre trente écus d'or pour son salaire trimestriel et de le défrayer de tous ses dépens<sup>3</sup>.

Acquis à la cause de Genève, Loupper eut bien vite l'occasion de manifester ses sentiments. Le 16 novembre, il informait par une lettre<sup>4</sup> le Conseil que MM. de Fribourg l'avaient récemment envoyé en ambassade auprès des Bernois, à propos des armes ducales, du pont-levis, du vidomne qu'on avait refusé d'accueillir, et il ajoutait: « Touchant ce que vous avés refforcé vostre ville, j'ay

<sup>1</sup> Cf. *R. C.*, t. X, pp. 444 et n. 1, 474, 477.

<sup>2</sup> Le Conseil, pour déjouer l'adversaire, prit les devants; il somma Ducis, châtelain de l'Île, de fournir des preuves et de désigner le coupable, faute de quoi il serait soupçonné lui-même d'avoir voulu nuire à la ville. Balard (p. 127) paraît croire à la culpabilité de Ducis. Mais Bonivard (t. II, p. 282) raconte l'événement avec humour et conclut: « L'on disoit que l'on ne scavoit qui peust avoir faict cella, fors Mons. Saint Pierre, patron de Geneve, qui ne vouloit que un prince seculier regnant n'y eut enseigne de regne en sa ville. »

<sup>3</sup> *R. C.*, t. X, pp. 489, 491, 493.

<sup>4</sup> P. H. 995, imprimé dans *Matériaux*, t. II, p. 520. Cf. *R. C.*, t. X, p. 504 n. 1.

responduz que je les ay fait à ouvrer et que j'en suis en cause, pource que vous soyés tantmoins accusé. »

Dans son message apparaît fort à point un trait dont l'inspiration semble émaner de Bezanson Hugues en personne: « Et moy sembleroit estre bon d'avoir en vostre ville de chescune ville deux hommes, pour tout jour informer Mess<sup>grs</sup> de la verité. »

Or, en juin, Bezanson avait écrit de Berne au Conseil: « Soyez sûrs qu'il fait besoin d'avoir toujours ici un homme ou deux, un peu ici, un peu à Fribourg. <sup>1</sup> »

Le Fribourgeois enfonçait donc le clou qu'avait planté le Genevois, et ce n'est pas le moindre de ses mérites d'avoir aidé Hugues à établir ces postes d'observation dont il conseilla sans trêve la permanence.

Au plus fort du danger, le capitaine reprit la route de Genève, aux côtés de Guillaume Chesaux; ils commandaient ensemble, en février 1529, les troupes de secours. En gage de reconnaissance, Noble Jehan-Loys Ramel, ancien premier syndic, fut chargé d'offrir à Hans Loupper, « au nom de la communauté », un « allecrest », c'est-à-dire une armure <sup>2</sup>.

En 1530, il accourut encore avec les Fribourgeois pour débloquer Genève <sup>3</sup>. Dès lors nous perdons les traces de ce bon combourgeois, dont la collaboration avec le capitaine général Hugues méritait — on en conviendra — d'être tirée de l'oubli. Sans que la preuve soit encore faite, il n'est pas impossible qu'on parvienne à l'identifier au bailli d'Illens, qui exerça ses fonctions de 1540 à 1543 <sup>4</sup>.

Je suis votre humble serviteur  
Hanns Loupper bourgeois de Fribourg

Autographe de Hanns Loupper. (P. H. 995.)

<sup>1</sup> J.-B.-G. Galiffe (*Hugues*, p. 150 n. 1) fut le premier à faire le rapprochement. — Nous n'avons malheureusement pas retrouvé le document qu'il cite.

<sup>2</sup> *R. C.*, t. XI, pp. 201, 218 (11 mars 1529).

<sup>3</sup> AEF, Kriegswesen 2, octobre 1530, Expédition de Genève, « In der Ouw — Hans Loupper ».

<sup>4</sup> Désigné par le N<sup>o</sup> 3, dans *D.H.B.S.*, t. IV, p. 465.

## § 2. — Vullant Chesaux.

Par la combourgeoisie de 1526, nous savons déjà qui fut Chesaux.

Nous voulons simplement noter ici à titre de memorandum les quelques mentions recueillies dans les protocoles genevois durant la période qui suivit les années 1525 et 1526, où nous l'avons si souvent rencontré, jusqu'au moment où Bezanson Hugues disparut.

Guillaume Chesaux servit Genève par les armes et par la politique. Dans un rapport, rédigé le 4 mai 1526<sup>1</sup>, concernant les plaintes adressées à Fribourg par l'ambassadeur de Savoie, l'écuyer Piochet, contre les Genevois, il est dit expressément qu'à ce « plaignif on respondu, present et devant tout le conseil estroyt de Fribourt, mess<sup>rs</sup> le capitaine Ans Eidel et Vulliens Choseaux, article par article, en bonne et grosse sorte ». Ans Eidel était sans doute Hans Heyd, quelquefois nommé Heyder.

A la journée qui se tint à Bienne du 11 au 13 août 1526, Chesaux, avec « l'avoyer Teytermann, Coquelimbert », représentait MM. de Fribourg, « nos bons peres »<sup>2</sup>.

Plus tard, le 22 octobre<sup>3</sup>, le Conseil de Genève choisit Chesaux pour représenter la ville, avec Boniface Peter, à la diète de Baden, et tous deux ont pour mission de se soumettre aux instructions des combourgeois. Au Conseil des Cinquante (on ne l'appelait pas encore le Soixante), le 28 novembre<sup>4</sup>, il siège au rang des « magnifiques ambassadeurs des Deux Villes », avec le conseiller Hans Schleif, le

<sup>1</sup> *R. C.*, t. X, p. 599. — Le Livre des Bourgeois (AEF Reg. Bourg. II, f<sup>o</sup> 114), où est inscrite sa bourgeoisie en 1517, nous donne son lieu d'habitation exact à Fribourg: « Wilhelm Chesaulx ist burger wordenn unnd hatt sin burgnecht gesatz uff sin sässhuss gelegen in der Ow unnder dem Stalldenn, zwüschen Willi Krummen des schnyders unnd Niclausen Sengysenn des schmyds hüsere. Datum XXI<sup>a</sup> octobris anno XV<sup>e</sup> unnd XVII. »

<sup>2</sup> Lettre d'Amyé Girard au Conseil, P. H. 972; *Matériaux*, t. II, p. 500; cf. *R. C.*, t. X, p. 229.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 257.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 275.

banneret Stürler de Berne et le châtelain Guglenberg (appelé Coquelibert, et lui-même Vulliens Chosau), venus à Genève pour servir d'intermédiaires entre la cité et le duc de Savoie. Bezanson Hugues est chargé tout particulièrement de faciliter leur enquête.

Chesaux savait bien que Genève avait besoin de soldats plus encore que d'ambassadeurs. Aussi se fait-il, pour elle, officier recruteur.

Lorsque, en octobre 1528, éclata la révolte des paysans bernois de l'Oberland, Fribourg mit ses hommes de piquet et voulut rappeler ses contingents.

« Mess<sup>gs</sup> du petit conseilz contremandarent hier, sus grosses poynnes, le mareschal et ses compagnions, lesquieulx depvoyent party see mactin, suyvant laz promesse qui lavoyent feicte au Capiteyne Chezault. Aujourdhuy mesd<sup>s</sup> seig<sup>s</sup> hont feict assemblé les deux cens pour contremandé ceulx qu'estoient à Genesve, voyant que les avions levés sans leur sceuz et licence », écrivit Amyé Girard à son Conseil, le 11 octobre, de Fribourg <sup>1</sup>. Et il continuait ainsi :

« Mesdis seig<sup>s</sup> <sup>2</sup> m'ont cuyder redarguy sus see que le capiteyne Chezault party le lendemeyn après mes compagnions. Sur coy leurs ay respondu qui ne peuz pas party avecque eulx à cause qui ladvoiet [= qu'il avait] à donné

<sup>1</sup> P. H. 4014; *Matériaux*, t. II, p. 552; cf. *R. C.*, t. XI, p. 136 n. 1. — A propos du prénom de Girard, un problème de transcription se pose. Faut-il écrire Amyé ou Amye ? Le magistrat genevois signait toujours Amye, mais comment prononçait-on ? Avant de répondre, rapprochons les cas analogues. Le plus connu est celui de la fameuse clarisse Jeanne de Jussie. Les graphies contemporaines, Jussiez, Jussier et Jussy, indiquent que l'on a dit Jussié et Jussi. Or, à côté d'Amy et d'Amye (prénom toujours masculin), on trouve Amyed, à terminaison tonique. Nous en concluons que, selon toute probabilité, quand l'écrivain ajoute un e final, il entend le sonoriser; et nous mettrons un accent aigu à Jussié, Amyé, Lancié, etc. Il y eut en effet deux prononciations, ou, pour mieux dire, deux formes, l'une appartenant à la langue maternelle, le patois romand (Jussy, Amy), l'autre à la langue littéraire (Jussié, Amyé). Cet emploi simultané de deux idiomes est à l'origine des différenciations arbitraires et désormais figées de certains toponymes genevois: Jussy, Veyrier, Vernier. Naguère encore les Genevois de vieille souche parlaient indifféremment de Jussy, Veyry, Verny et de Jussier, Veyrier, Vernier.

<sup>2</sup> Cette seconde partie de la lettre est inédite.

ordre sus quelque syen affere de Lucherna, pourcoy ilz ne peuz pas party avecque mes compagnions. Et que sy ne feuz pour ce qui ladvoyt promis à ceulx de Gisseney [Gessenay], ilz ne fusse pas allé. Et leurs dys davantage qui leurs souvyns des porpos qui ladvoient tenus avecque ceulx de Gisseney dernièrement. Sur le tout aurés bon advys et mescriprés vostre vouloer et commandemant. Je cognoys bien la volenté de Mess<sup>gs</sup> de Fribo<sup>r</sup>: ilz desireroient volentier de prolongué jusques à ce que leurs vyns fussent dedans la ville.....

Le Capiteyne Valleter Heyde, le mareschal et tous sont pres et de bon vouloer... »

Non sans quelques remontrances, les choses s'arrangèrent, grâce à l'ascendant qu'exerçait sur la ville sarinienne le magistrat Girard.

Chesaux, de son côté, tint à rassurer Hugues sur les conséquences que cette guerre pouvait avoir pour Genève. Cette lettre, dont il ne reste qu'une copie de Galiffe père <sup>1</sup>, mérite d'être publiée, en dépit des défauts de la transcription :

« M<sup>r</sup> le Syndic, Je vous avertis comment aujourd'hui Messieurs ont levé deux mille hommes par l'admonestement que ceux de Lucerne leur ont fait <sup>2</sup>... qui doivent présider capitaine le chevalier Pavilliard, le seigneur Lenuystel [?] lieutenant. Ceux d'Unterwalden sont avec les paysans de Berne, et les Vallaisans y ont aussi mille hommes. MM. envoient querir leurs gens; mais ne vous épouvantez rien pour cela. Donnez bon ordre à vos affaires; la guerre de par deça ne peut durer longtemps. Ceux de Lausanne ont donné gens, comme savez, et MM. leur en demandent aussi. Je vous laisse penser ce qui pourra être. Monsieur, pour ce que ne soyez dépourvus en vos affaires, vous ai bien voulu avertir. Fribourg, la veille de tous les saints [1<sup>er</sup> novembre]. Votre serviteur et entier ami Vullant Chesaux. »

<sup>1</sup> Mss. Galiffe 5, p. 32; cf. *R. C.*, t. XI, p. 147 n. 1. — La lettre, selon Galiffe, fut « reçue lundi matin, 2 novembre 1528 ».

<sup>2</sup> Ici, une phrase mal lue que nous ne parvenons pas à reconstituer. — Plus loin, au lieu de « présider », Galiffe écrit « Présillier capitaine ».

Le 6 novembre encore, Girard rapporte dans une de ses missives comment Chesaux remit à sa place un certain serviteur de François Favre qui se laissait aller sur la politique genevoise à des propos inconsidérés<sup>1</sup>.

Le 30 novembre<sup>2</sup>, le capitaine correspond à nouveau avec Bezanson pour lui demander cette fois un service: « A Mons<sup>r</sup> M<sup>r</sup> le sanctique Bezanson Hugo mon très honoré Seigneur. Soit donnée à Geneve. Mons<sup>gr</sup>, à votre bonne grâce me recommande, tant qu'il m'est possible, aussi au sire Boniface [Hochfischer]. Mons<sup>r</sup>, je crois que serez bien recordant, aussi sera le dit sire Boniface, comment l'année passée, un jour que j'étois à Geneve, et que je vous parlois comment j'étois tenu à Hugolin Favre en deux polices et que, par vous, me fut défendu de non lui payer, car il vous étoit connu par MM. des deux villes. Or est qu'il a donné les dites polices à Hans Lentzburger, lequel m'en a pris par droit, et avec lequel je n'aurois pas volontiers affaire. Je crois que savez bien les raisons pourquoi; et pour ce vous prie d'y avoir avis, et s'il vous en tenoit propos ou à quelque autre de Messieurs de Genève, que lui disiez que l'avez barré et fait detenir rière moi, mais s'il n'en parle point, si le laissez en tel estre. Des affaires de par deça, je crois que tout reviendra à propos. Au surplus, s'il est chose en quoi vous puisse servir, me trouverez toujours prêt et appareillé vous faire ce que me sera possible. M<sup>r</sup> le Trésorier est toujours à Berne où il fait bien son devoir. Non autre que prie Dieu de vous donner honneur, bonne vie et ce que désirez. Ecrit à Fribourg ce jour S<sup>t</sup> André par votre bon et parfait ami et serviteur Wilhelm Chesaulx. »

Gonyn Favre, que la copie de J.-A. Galiffe, seule subsistante, appelle à bon droit peut-être Ugolin, était un irréductible Mamelu qui avait fui de Genève. Aussi les magistrats, à l'instigation probable de Hugues, prirent-ils

<sup>1</sup> *Matériaux*, t. II, p. 576. Cf. *R. C.*, t. XI, p. 150 n. 4.

<sup>2</sup> Mss. Galiffe 5, pp. 64-65: « reçue le 3 décembre 1528 »; *Matériaux*, t. II, p. 587. Cf. *R. C.*, t. XI, p. 165 n. 2. La signature a été corrigée.

fait et cause pour Vullant Chesaux, ainsi qu'en fait foi la missive du 24 février 1529 à Messieurs de Fribourg. Elle est un signe entre plusieurs de la complexité d'intérêts où se retrouvent toujours mêlés les hommes connus de l'époque <sup>1</sup>.

« Mag<sup>es</sup> seig<sup>s</sup>, ylia environ deux ans que fismes barrer et seysilz ung depte de Gonyn Favre, deheuz par le capiteyne Chezault, en vigeur des ord<sup>ces</sup> feictes tant par voz excellenses que par l'excellence de Mess<sup>gr</sup> de Berna; ausy en vigeur de nostre sentence. Par lesquelles ord<sup>ces</sup> et sentences l'avons peuz fere à cause des desmerites dud<sup>t</sup> Gonyn Favre comant voz excellenses en sont assés infor-mees.

Meynctenant nous sumes imformés comant le seig<sup>f</sup> Lenspur [Lenzburger] aye prins la querelle dudy<sup>t</sup> depte encontre led<sup>t</sup> Chezault que nous empesche à nostre barre, et nous est grandemant prejudiciable. Pourcoy supplions voz excellences, cognoissans les grosses charges lesquelles avons supportees et supportons jornellemant pour les desmerites dud<sup>t</sup> Gonyn Favre et aultres ses complices, nous fere sce bien de tollir l'empesche mys par led<sup>t</sup> Lemspur, et ce feyssant nous hobligerés de plusfort en plusfort envers voz seignories. »

A cette époque, Chesaux était en effet au cœur même de la ville, prêt à se battre pour la défense de ses combourgeois. Le 13 février <sup>2</sup>, après le diner, un conseil de guerre s'était tenu à la Maison de ville; les quatre syndics, le capitaine général Hugues, les magistrats, étaient réunis pour aviser aux mesures à prendre d'un commun accord avec les capitaines des Suisses. Le secrétaire du Conseil, qui s'appelait Jean-Ami Curtet, a laissé le récit suivant des délibérations :

« On exposa comment, vu les circonstances, il faut plutôt prévoir la guerre que la paix. En sorte que les commendables Bocard Suttz et Hans Oberch, capitainés de

<sup>1</sup> « Duplum missive destinate dominis de Friburgo hac die XXIII<sup>a</sup> febr. 1529 », C. L. 2, f<sup>o</sup> 239. Ecriture d'Amyé Girard.

<sup>2</sup> R. C., t. XI, p. 201.

Berne, Vulliens Cheseaux et Hans Loupper, capitaines de Fribourg, expliquèrent leurs plans. Ils demandèrent pour chacun d'eux une somme de cent écus d'or afin de pouvoir payer les troupes qui sont déjà ici. » Après diverses déterminations, on assigna pour quartier général à la bannière du capitaine bernois la place du Bourg-de-Four, et « à la bannière du capitaine de Cheseaux de Fribourg » celle de Saint-Gervais.

Passons sur l'incident qui, le 11 mars 1529 <sup>1</sup>, fit demander au chatouilleux commandant des lettres testimoniales « pour la conservation de son honneur » contre les assertions de commandable Theobald Tocquer ou Tocquet; passons aussi sur la question d'intérêts développée par le « seigneur bailli Goguilibach » (lisez Guglenberg), où il est impliqué <sup>2</sup>, et venons-en aux événements, plus graves, de 1530.

Sans cesse en expédition, le condottière se chargeait d'assurer le courrier sur des routes peu sûres.

Le 23 juin 1530, Hugues Vandel, écrivant de Berne à son frère, lui dit en post-scriptum <sup>3</sup>: « Mandé moy si havés receu les lectres par le capiteyne Cheseau, cart je serès bien marrys si elles estoent perdues. J'ey esté à Zurich, et nous fitz gros accueil Zwinglius et les aultres ». Les sympathies de Vandel pour la Réforme et son dévouement à la patrie allaient de pair.

Quant à « Noble Vuillerme Zesaux », il était aux prises avec l'affaire Le Merloz qui venait d'être saisi, sur son ordre, à Crans, au pays de Vaud.

L'individu, « homicide, sacrilège et voleur », se trouvant sur une terre d'omnimode juridiction, le Conseil n'osa approuver une arrestation qui le mettait aux prises avec le Chapitre de Lausanne <sup>4</sup>.

Le 14 août 1530, encore, écrit Balard <sup>5</sup>, « ceux de Geneve receurent lectres de la part de Chesaux de Fribourg lequel

<sup>1</sup> *R. C.*, t. XI, p. 218.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 350, 10 décembre 1529.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 455 n. 1, lettre publiée par MM. Rivoire et van Berchem.

<sup>4</sup> *Ibid.*, pp. 448 et 449 n. 1, 8 juin.

<sup>5</sup> P. 281.

avoit amené prisonnier le Merle à Geneve, laquelle faisoit mention que Piochet, ambassadeur de Mons<sup>r</sup> de Savoye avoyt faict gros plainctifz à Berne contre ceulx de Geneve »; il fallut que Chesaux se rendit auprès des Avoyer et Conseil de Berne pour les renseigner exactement. Hugues, de son côté, fut contraint d'entreprendre, pour la même cause, ce voyage au cours duquel il fut assailli, le 6 septembre, avec son collègue de Chapeaurouge à Nyon, puis à Romont. L'animosité des gentilshommes de la Cuiller avait trouvé un excellent aliment dans cette capture. Aussi les choses s'envenimant de plus en plus, n'est-il pas surprenant de voir Chesaux, premier intéressé, être aussi le premier à défendre Genève.

Le 6 octobre, un agent ducal écrivait de l'Éluiset, à son maître <sup>1</sup>: « Le Seig<sup>r</sup> de Fon et Vullien Chausaulx sont ceulx quil guydent les aultres quil ont esté à Compesieres. »

Pour compléter ce que nous avons dit à propos de la mort de Bezanson Hugues, il faut rappeler que, lorsque fut conclu l'emprunt de Bâle dont il était le principal négociateur, celui-ci exposa la transaction au Conseil des Deux-Cents le 18 janvier 1531 <sup>2</sup>. Outre les dix citoyens de Genève qui se portaient garants se trouvaient six Fribourgeois. Le Registre du Conseil en donne les noms; tous appartiennent aux familiers de Bezanson: « Noble et puissant Humbert de Praromant, noble Anthoine Pavilliard, Guillerme Arsent, Valter Heid, Jo. Feugelli, Guillerme Zesaux » pour terminer.

Le 8 mai 1531, un différend avec l'Évêque ramenait le capitaine devant le Conseil de Genève <sup>3</sup>, mais à son retour il apprenait que les dispositions de ses compatriotes se faisaient moins favorables. Aussi se hâta-t-il d'en aviser ses amis genevois. Son message, lu au Conseil le 2 juin, ne se retrouve plus aujourd'hui et nous devons nous contenter de la mention du protocole <sup>4</sup>:

<sup>1</sup> *R. C.*, t. XI, p. 625.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 526; BALARD, p. 315.

<sup>3</sup> *R. C.*, t. XI, p. 562.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 567.

« Il a été donné lecture d'une lettre missive adressée par Vuillerme Zesaux concernant les affaires de la ville et avertissant que si l'on n'envoie pas d'argent, les Fribourgeois ont décidé d'abandonner la combourgeoisie. » Ils prétendaient en effet que les Genevois ne les dédommaient pas suffisamment de ce que leur avaient coûté les hostilités avec la Savoie.

Jusqu'à son dernier jour, Bezanson se fia en celui dont il avait, durant six ans, éprouvé la vaillance et la fidélité.

« Le capytaine Chesau se porte fort bien et se recommande à vous — écrivait-il à Messieurs, le 21 janvier 1532 <sup>1</sup> — et s'il fait bezoin et le mandés, yl vous yra trover avec de bons compagnyons. »

Quatre jours après, le 25, Pierre Vandel <sup>2</sup>, en son nom et en celui de Bezanson, mettait ces mots en post-scriptum : « Le cappitayne Zezo ce recomande bien à voz et se porte bien, et vous prie que faictes bonne chiere, car jamays mess<sup>rs</sup> de Fribourg ne vous lairront, et dict qui scay de vray que les Lender [les Petits Cantons] voz ayderont à vous maintenir. »

Il serait préférable d'arrêter là nos citations ; car nous n'en trouverons plus où se marque davantage la bonne volonté de Chesaux envers Genève. Pourtant nous voulons les poursuivre jusqu'au moment où Hugues disparaît pour toujours.

On ne saurait le nier, en 1532, le zèle du capitaine paraît se ralentir fortement. L'indice est d'importance ; il correspond à la retraite de Bezanson, qui est un tournant de l'histoire genevoise. Or ce ralentissement se manifeste à la fois chez la plupart des Fribourgeois ; jeu du hasard, simple coïncidence ? En vérité, la période des règlements de comptes commence ; autrement dit, on approche à pas lents de la rupture. Voyons l'incident.

Le 29 août <sup>3</sup>, « Wullielm Chesaulx » présenta aux Syndics et Conseil les lettres de recommandation que Messieurs de Fribourg avaient bien voulu rédiger en sa faveur.

<sup>1</sup> P. H. 1078 ; cf. *Hugues*, p. 323.

<sup>2</sup> P. H. 1078.

<sup>3</sup> *R. C.*, t. XII, p. 132.

Après leur lecture, il exposa de vive voix qu'il avait rendu de nombreux services à la cité de Genève et qu'il avait supporté pour elle de grands frais; « puis il remit un rôle de ses dépens et pria qu'on le satisfît selon la promesse qui — disait-il — lui avait été faite à maintes reprises, se déclarant prêt à servir la cité. »

On lui répondit que, dans ce rôle, ne se trouvaient pas les promesses dont il parlait. Cependant on retenait qu'il était déjà venu présenter ses réclamations et qu'on l'avait gratifié, à son contentement, de trente écus pour ses mérites.

Une délégation composée de « Nobles Michel Sept, Jehan Lullin et Boniface Offixer, conseillers », fut chargée d'examiner si, « pour quelque petite somme, on peut s'entendre avec ledit Chesaulx afin de conserver son amitié ». L'on n'y parvint guère; les députés de Genève à Fribourg écrivaient à leurs supérieurs, le 29 septembre, qu'ils ont « la tête rompue par les demandes d'argent de W. Chesaux et autres, qui n'auraient pas été payés de leurs services, et prétendent porter leurs réclamations devant une autre journée de marche, prétention qui ne paraît pas justifiée par le traité de combourgeoisie <sup>1</sup> ».

Une marche avait été en effet accordée à « Vullent Chosau et autres Fribourgeois »; elle devait se tenir le 6 octobre à Lausanne, mais les Genevois protestèrent et la journée n'eut pas lieu.

Cette affaire d'argent se régla à l'amiable, le 5 novembre 1532, par l'intermédiaire des syndics Savoye et du Mollard, assistés du capitaine général Jean Philippe et du conseiller Michel Guillet. Ils furent chargés de remettre à « Guillielm Chesaulx » quatre cent cinquante florins au nom de la communauté; enfin l'on tomba d'accord sur une somme de cent écus <sup>2</sup>.

En décembre, les choses se gâtèrent de nouveau. Une grosse députation de Fribourgeois se rendit à Genève. Ce n'était plus seulement Chesaux, mais la plupart des négo-

<sup>1</sup> Analyse de MM. Rivoire et van Berchem, dans *R. C.*, t. XII, p. 147 n. 1.

<sup>2</sup> *Ibid.*, pp. 148 et n. 5; 158 et 160.

ciateurs de la combourgeoisie qui apportaient leurs doléances. S'il n'y a pas là d'argument péremptoire pour le décès de Bezanson Hugues, on avouera toutefois que ce décès expliquerait fort bien la démarche collective de ses premiers partisans qui, tant qu'il vivait, se fiaient en son crédit et en sa loyauté.

Quoiqu'il en soit, le 6 décembre 1532, en Conseil, après lecture de leurs lettres de créance, les Nobles « Hans Guguelimberg, Nicolas Föguel et Bernard », ambassadeurs de Fribourg, demandèrent que satisfaction fût donnée à Gaspard Werli, Walter et Hans Heyd, Wullielm Chesaulx, ici présents, pour le trimestre de mars à avril 1526 où ils avaient été envoyés comme capitaines par leurs supérieurs au service de la cité. Que si l'on négligeait de reconnaître cette dette, les Fribourgeois se verraient contraints de procéder par voie de justice et conformément au traité de combourgeoisie.

Cette constatation, peu édifiante en soi, a du moins ce mérite de nous donner les noms des capitaines fribourgeois qui, au lendemain de l'alliance, avaient tenu garnison à Genève et aidé Bezanson Hugues à en organiser la défense.

Le Conseil répondit « qu'on s'informerait auprès des marchands de la ville, parce que les susdits Fribourgeois ont beaucoup reçu, en ce temps-là, pour leurs dépenses. Et qu'on réponde à Wullielm Chesaulx qu'il n'est pas resté aussi longtemps que les autres et qu'il a beaucoup reçu; et s'il prétend qu'on lui a promis quelque chose, que ceux qui lui ont promis paient ».

Le cas de chacun des autres créanciers fut traité séparément, avec beaucoup d'attention cette fois et de largesse, car on prit peur; puis l'on passa à l'ordre du jour.

Le 12 décembre enfin, commandement est donné au trésorier de verser à Chesaux soixante florins, huit sols, reste des cent écus convenus<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *R. C.*, t. XII, pp. 170, 174. — Le 19 février 1533, il fut encore versé à « Vulliermi Chosaulx », seize écus et un teston; le 17 mars, vingt-quatre écus d'or à lui et à « Nycolas Cotroust » [Gottrau] (*Finances M.* 21, f<sup>o</sup> 21 v<sup>o</sup>). Le 29 mars 1534, le lieutenant faisait rapport au Conseil au sujet d'une « affaire » Chesaux.

Ainsi se terminait, avec l'année, toute une politique, dans un prosaïsme qui ne doit point obnubiler un héroïque et fugitif passé. Le grand politique de 1526 disparu, la phalange fribourgeoise que sa valeur avait suscitée s'effritait peu à peu.

### § 3. — Guillaume Arsent.

Avec un peu de complaisance, on peut ranger un autre personnage dans la catégorie des amis de Bezanson Hugues, ou du moins des Fribourgeois avec lesquels il entretint d'utiles relations: Wilhelm Arsent. Mais pour ne pas créer de malentendus, il est nécessaire de rappeler quelques faits.

Surtout, il convient de citer en premier lieu son frère, ce Pierre Arsent, l'un des plus éloquents avocats des Eigneots. Membre du Conseil en permanence, durant tout le temps que dura la dernière combourgeoisie, il était déjà intervenu pour Genève l'an 1519, avec Marti, auprès du duc de Savoie, puis, l'an 1526, à Berne et à Einsiedeln<sup>1</sup>.

Le tenir pour un allié politique de Hugues repose donc sur la réalité. Toutefois, les actes d'archives ne nous ont rien révélé des relations personnelles qu'il put entretenir avec Bezanson; aussi ne faisons-nous qu'évoquer sa mémoire.

<sup>1</sup> Plusieurs erreurs ont été publiées sur son compte et sa biographie serait à reviser complètement. Bornons-nous à rectifier ce qui suit: Un lapsus typographique nous a fait dater sa mort de 1553 au lieu de 1533 (NAEF, p. 253). Il fut bailli bien avant 1520, contrairement au *D. H. B. S.* (t. I, p. 428), puisqu'en avril 1519 déjà, il est intitulé dans une lettre « le baillifz Pierre Arzen » (*R. C.*, t. VIII, pp. 314 n. 1, 323 n. 1). Enfin, c'est à lui non à Guillaume (*R. C.*, t. X, p. 632, table; un renvoi inexact à p. 4 y est indiqué) que se rapporte très probablement le passage du Registre du Conseil (*ibid.*, p. 461) où, le 3 septembre 1527, le « Banderetus Arsent », qualifié plus loin de « baillivus », intercède en faveur de la famille du fugitif Raymond de Ponte. Ces titres ne sauraient convenir à Guillaume, alors ignoré de la plupart des Genevois, tandis que Pierre, bailli ou ancien bailli de Grandson, était assez connu à Genève pour qu'on tint compte de son intervention. Il est vrai qu'il n'est pas mentionné dans la liste des bannerets de Fribourg (P. DE ZÜRICH, *A. F.* 1919, pp. 259-262); et l'erreur est peut-être imputable au secrétaire de Genève. — En plus des références données dans NAEF (table), ajoutons ici *R. C.*, t. X, pp. 200 n. et 210 n. 2; PIERREFLEUR, pp. 17 n. 5, 25 n. 5, 27 n. 2, 41 n. 2, 99 n. 6.

La vie de Guillaume Arsent qui aurait pu tenter un Alexandre Dumas père, mériterait une étude, ne serait-ce que pour mettre en lumière, par le jeu des contrastes, un type de la Renaissance fribourgeoise. Fils du chevalier François Arsent, il n'eut, pas plus que ses frères, à pâtir de la fin tragique de l'ancien avoyer, décapité en 1511 par la fureur populaire.

Guillaume qui, selon Bonivard <sup>1</sup>, se trouva compromis dans la louche affaire d'Antoine de Font <sup>2</sup>, décapité lui aussi en Savoie vers l'an 1516, entra aux conseils en 1518. Du Deux-Cents, il passa au Soixante, puis en 1520 au Petit Conseil où il demeura jusqu'en 1524; il fut en même temps bourgmestre de 1520 à 1523 <sup>3</sup>.

D'humeur aventurière, il avait accepté, avec le consentement de ses supérieurs, le poste de capitaine aux armées de François I<sup>er</sup> et avait servi, ainsi que Walter Heyd, sous les ordres de Thomas de Foix, en 1520. En 1523, il conduisait, en compagnie de Gaspard Werli, les troupes de Fribourg dans le Milanais pour le compte du roi <sup>4</sup>. Au mois de mai 1528, il est nommé gouverneur de Thièle <sup>5</sup>.

L'effervescence apportée par la Réforme trouva dans Guillaume un agent prédestiné. Ayant épousé une Zuriçoise, Verena Schmid, sœur du chevalier Andreas Schmid dont la conduite à Kappel est restée mémorable et lui valut la charge de grand banneret <sup>6</sup>, il se montra très favorable aux idées nouvelles et combattit même aux côtés des

<sup>1</sup> BONIVARD, *Advis*, p. 60.

<sup>2</sup> F. BRULHART, *La seigneurie et la paroisse de Font*, A. S. H. F., t. VIII, p. 200.

<sup>3</sup> D. H. B. S., t. I, p. 428, art. *Arsent*; P. DE ZÜRICH, A. F., 1919, p. 258.

<sup>4</sup> BERCHTOLD, t. II, pp. 146, 148.

<sup>5</sup> AEF, Papiers Schneuwli, Perolles.

<sup>6</sup> Cf. LEU, t. XVI, p. 373, art. Schmid. — Un acte conservé à Fribourg dans le Rathserkanntnussbuch (vol. 5, f<sup>o</sup> 216), et inséré entre deux autres, des 5 et 12 septembre 1539, nous montre « Meister Heinrich Ingrün en différend avec le « Junckherrn Anndresen Schmidt Bannerherrn der Statt Zürich » à propos des intérêts de « frouw Verena wylandt Wilhelm Arsens seligen verlassne wyttwenn gemelmts herren Bannerherrn schwester ». Depuis la mort de son époux et peut-être avant, Verena semble donc avoir résidé à Zurich.

Zuricois à la bataille où Zwingli trouva la mort <sup>1</sup>. C'est dire assez que, sur ce point du moins, ses opinions ne se conformaient guère à celles de Bezanson Hugues, non plus qu'à celles des magistrats de Fribourg; en sorte que, mis à l'amende, puis exilé, ayant refusé l'hommage pour ses terres, il en vint à renoncer, le 6 avril 1536, à sa bourgeoisie. Dès lors, et à la suite d'injustices (il ne put se faire payer sa solde par François I<sup>er</sup>), il se laissa entraîner à de nombreuses violences contre les sujets du roi, d'abord en Genevois, puis aux environs de Bâle. Ayant cherché querelle à des étudiants français, il tua l'un d'eux et fut appréhendé en Lorraine, où il périt de la main du bourreau, en 1539 vraisemblablement <sup>2</sup>.

Ses démêlés avec la France occupèrent longtemps les diètes suisses, et les recès en ont gardé la trace. Michael Stettler <sup>3</sup>, de son côté, narre plusieurs de ses peu louables exploits.

Il n'en est pas moins vrai, que l'irascible capitaine, au temps où il était encore magistrat fribourgeois, s'était montré fort bienveillant pour Genève. C'est un devoir de le rappeler ici, même si cette bienveillance n'était pas en tout point désintéressée. Car où faudrait-il alors arrêter la nomenclature ?

Le 4 janvier 1531, il prêtait une forte somme aux ambassadeurs Bezanson Hugues, Amyé Girard et Robert Vandel, ainsi qu'en fait foi l'obligation que voici <sup>4</sup> : « Nous Bezanson Hugue, Amy Girard et Robert Vandel, citoyens

<sup>1</sup> A. WEGMANN, *Schweizer Exlibris*, t. I, p. 18. Ce renseignement qui nous était inconnu s'accompagne d'une erreur: Arsent ne fut pas décapité en 1536.

<sup>2</sup> AEF, Papiers Schneuwli, *eod. loc.*, BERCHTOLD, t. II, p. 185, GHELLINCK, pp. 145-147. — Par une fausse interprétation des *Notices* (t. IV, p. 362 n), Ghellinck (p. 147 n. 1) attribue à Guillaume Arsent l'intervention de son frère Pierre qui, au mois de mars 1530 (cf. *R.C.*, t. XI, p. 422), accompagnait à Genève Guillaume de Diesbach à propos de Pierre Gojon.

<sup>3</sup> *Annales*, t. II, pp. 63, 91, 106, 112; LEU (t. I, p. 349) et D'ALT (*Histoire des Helvétiens*, t. VIII, pp. 270, 399) suivent la version de Stettler.

<sup>4</sup> P. H. 1056.

et enbassadeurs de la cité de Genesve, scavoer faysons que pour les afferes de la cité de Genesve, avons empronter et receu de noble et honorable seig<sup>r</sup> Guill<sup>e</sup> Arsent, nostre chier et special amy, la somme de deux cent et cinquante escus d'or au soloel; lesquelz avons empliés pour lesd. afferes en dispence et neccessités de la cité, en sorte qui doibvent incontinant estre restituer. Et lesquelz, nous susnommés, au nom de nousd. seig<sup>rs</sup>, promettons rendre et restituer lesd. deux cent et cinquante escus part tout ce moys de janvier sans aulcungs reffus et contredicte; et en signe et vraye corroboration de la presente avons la presente selé du seaulx de la ville, ce jour 4 de janvier mille cinq cens trente et ung. »

Ces bonnes dispositions d'Arsent envers les Genevois provenaient apparemment des affaires particulières qu'il avait en commun avec Bezanson Hugues, et dont il sera parlé ci-après. En retour, Bezanson avait sans doute promis à son bailleur de fonds de lui avancer plus tard une somme qui lui était nécessaire.

Ainsi s'expliquerait la lettre, adressée le 25 février 1531, « Au senignur Bisanson Hugo, mon bon senignur ett perfect amiss »<sup>1</sup>. Nous la donnons dans son orthographe qui dépasse en extravagance celle des épistoliers contemporains; mais Arsent maniait l'épée avec plus de facilité que la plume. D'ailleurs il avait coutume d'abandonner celle-ci à un secrétaire et de réserver ses forces pour la signature.

« Senignur Bisanson, je moy recommande à vostre bonne grase. Vous savés commantt il vous a plutt de moy promethre cent escuss dong je vous mercie, et là oug je le pouroye de servir eng verz vous et engverz oune ville de Geneffe, je vous prometht que je le faroye de toutt mon peoyer. Pourthantt vous vuldrez [= voudrais] prié que vous plutt de fere de liverez less ditt centt ecuss à mons<sup>gr</sup> le cahanoye [= chanoine] presantt paurthour à quy je le doyt, car il less m'a prethé conthant eng ma grand nesse-citté; pourthant vous vludrez [= voudrais] prié sur tous le plesir que vous moy vuldrez fere que ne falliez afere ballié

<sup>1</sup> P. H. 1057; grand sceau d'Arsent; filigrane.

lesd. centt ecuss aud. chanoyne car toutallemant il sont chien [= siens]; sur que ny ara pientt de foute [= sûr, qu'il n'y aura point de faute], ett la oug je le pouroy deservir eng verz vous de mon cours [= corps] ett de mess bien, je vous prometh que vous moy throverez prett asfere [= à ce faire], vous priantt ancor une bonne foys de non fallir aud. chnoye, vous priantt de moy recommandé alla bonne grase de tous mesieurs de Geneffe. De Fribourg se XXV<sup>ime</sup> jour de fevirier 1531.

Le toutt v<sup>re</sup> serviteur ett amis. Guillaume Arsent. »

Le chanoine auquel Arsent devait cent écus était sans aucun doute Pierre Bolard, dont nous parlerons bientôt et qui faisait constamment la route de Fribourg à Genève.

Plus tard, Noble Arsent confia ses intérêts à un autre voyageur. Le 4 avril, Chesaux priait le Conseil de Genève de lui remettre une somme de trois mille florins du Rhin ou, du moins, l'argent dû au s<sup>r</sup> de Watteville et à « Bocard Such »; ce qui fut accordé avec les formalités d'usage <sup>1</sup>.

Enfin, le 4 mai, Arsent écrivit au Conseil même une lettre que Chesaux apporta <sup>2</sup>. « Mess honoré Senignur, thress humblemand à v<sup>re</sup> bonne grase moy recommande. Mesieurs, j'ey entendu par le capp<sup>ne</sup> Chesaux, se presantt pourtheur, le bon voullioier que vous avess eng vrez moy ett du gross bien que vous plett moy fere, ansy que led. capp<sup>ne</sup> m'a ditt, vouss promess que là oug je le pouroye deservir eng verz une ville de Geneffe que je le feroye de toutt mon pouvoier. Audemorant, mess honoré senignur, j'ey prié aud. capp<sup>ne</sup> presantt de vous fere une requete pour moy, dong je vous prie que vous pleise de moy asetter [accepter] lad. requette, ett led. capp<sup>ne</sup> vouss asurera en sortte que v<sup>re</sup> ville de Geneffe ne ora pientt de damage et que ne moy

<sup>1</sup> *R. C.*, t. XI, p. 552 et n. 4. — Le capitaine bernois est nommé plus correctement « Bocard Suttz » le 13 février 1529 (*ibid.*, p. 201) et « Bocard Zutzer », le 2 juillet 1532 (*ibid.*, t. XII, p. 112).

<sup>2</sup> « A mesieurs less quathre sendiques ett consel de la ville de Geneffe. » Au dos: « Reseu le 10 de may 1531 »; petit sceau d'Arsent, P. H. 1057. — Voir encore les réclamations des ambassadeurs de France au Conseil à propos d'Arsent, le 7 décembre 1532 (*R. C.*, t. XII, p. 173 n. 1).

fasiez se plesirz, ansy que led. capp<sup>ne</sup> vous dira, sinon pour ung an, et le capp<sup>ne</sup> vouss fera promesse toutt ansy que la resson le requera. Mesiurs, sy vous moy fete sette amie-thié, chan que je vineroye, je ne le mestré en obly ett vous promess que, de toutt mon ceur ett bien, moy mestré à le deservir, priantt Dieu que vous doyt, mess honoré senigniur, se que desirez. Sett de Fribourg, se quattrieme de may l'an 1531 par v<sup>re</sup> serviteur



Ainsi se réglait pour Genève l'avance qu'Arsept avait faite à ses ambassadeurs.

#### § 4. — Seigneurs hôteliers.

Bezanson Hugues avait encore à Fribourg des partisans, très utiles aussi à la cause genevoise: témoin l'aubergiste de la Cloche, dont l'enseigne pendait en l'Auge, à la rue d'Or. A son propos Bezanson écrivait, le 17 janvier 1532, aux Syndics et Conseil de Genève<sup>1</sup>: « Vous avés cuydé perdre l'ung des mellieurs amys que vous ayés an sete ville pour une verriere: set Marte<sup>2</sup>, l'oste de la cloche; mes je l'ay appaisé. Il dit que le s<sup>gr</sup> Jehan Philipe l'a donné au non de vous senyories, et y sont vous armes fort belles. »

On ignorerait encore qui était ce Marte, si les archives fribourgeoises n'avaient fortuitement révélé qu'il doit être identifié à Martin Sessinger.

« Denne her Martin Sesinger umb zerung des schenckwyns by ime zur gloggen uff geluffen... [etc.] I<sup>c</sup> # IIII s. » est-il noté au compte des Trésoriers<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> P. H. 1078; *Hugues*, p. 323.

<sup>2</sup> Galiffe (*loc. cit.*) imprime Matte, et de fait cette lecture paraît tout d'abord acceptable car le *r* de ce nom n'est pas courant. Cependant l'on en trouve un autre dans la missive. De plus les deux lettres voisines ne sont pas identiques et une éventuelle identité ne s'explique d'aucune façon.

<sup>3</sup> AEF, Cp<sup>te</sup> Trés. 265, f<sup>o</sup> 12, renseignement aimablement communiqué par M<sup>lle</sup> J. Niquille, D<sup>r</sup> ès lettres, à qui l'on doit l'art. *Sessinger* du *D. H. B. S.*, t. VI, p. 176.

Sessinger possédait donc l'hôtellerie de la Cloche. Il renouvela, le 1<sup>er</sup> septembre 1533, la bourgeoisie de son père, alors défunt, « honorable Burckin Sezinger »<sup>1</sup>.

Sa carrière extraordinairement brillante ne laisse aucun doute sur son intelligence, non plus que sur sa fortune. Après avoir été nommé percepteur de l'impôt (*l'ohmgelt*), il eut accès à tous les Conseils, devint directeur de l'arsenal, bailli, recteur de l'hôpital de Notre-Dame, bourgmestre et banneret. D'avoir été aubergiste en l'Auge ne l'empêcha pas de mourir seigneur de Middel, de Tornay et de Trey.

A ses amis genevois, il consentit des prêts considérables dont fait foi la quittance suivante<sup>2</sup>:

« Nous Bessanzon Huguez, Robert Vandel, Glaude du Molard et Amyé Girard, enbessadeurs pour Mess<sup>grs</sup> de Genesve et au non d'eux, confessons de depvoir au s<sup>gr</sup> Marthe Setzinger, nostre hoste de Fribourg, pour reste de toutes chouses que nous et aultres enbessadeurs luy porrions estres tenus au non de laz ville de Genesve, de tout le temps passé jusques au jour present, c'est assavoer laz somme de troys cens vync et six florins et dix gros monnoye de Savoye. Lesquieulx luy promectons poyer par tout sce present moys. Tesmoyns noz nons et signes ysy desoubz escripts, aujourduy 4 jour du moys de janvyer 1531,

Bezanson Hugues, R. Vandel, Glaude Dumolard, Amyé Gyrard. »

Détail significatif, lorsque les magistrats de Fribourg se rendirent de compagnie à Genève pour y présenter leurs doléances, le directeur de l'arsenal était aussi du voyage.

« Martinus Sezingen », le 8 décembre 1532<sup>3</sup>, en qualité de tuteur des enfants de feu Hans Heyd et pour Walter Heyd, faisait observer au Conseil que l'argent reçu antérieurement avait été employé aux « vêtements que les seigneurs citoyens et syndics » avaient donnés à eux et à lui-même, de sorte qu'il restait une dette à payer.

<sup>1</sup> AEF, Reg. Bourg. II, f<sup>o</sup> 121 v<sup>o</sup>.

<sup>2</sup> P. H. 1056. Le 15 avril une somme de 326 ff. 10 gros équivalant à 48 écus fut « livré aud. hoste » par Jehan Lullin.

<sup>3</sup> R. C., t. XII, p. 172.

Les Heyd étaient précisément de ceux sur qui s'appuyait Bezanson :

« Je suis été ici devant Messieurs à cause du vin, et en ai parlé aux Sieurs Walter Heyde et Gaspard Verle. J'espère bientôt vous envoyer la volonté et résolution de Messieurs au mieux qui me sera possible... <sup>1</sup>. »

Le conseiller Heyd était connu par son enthousiasme pour la combourgeoisie de 1526 et Gaspard Werli ou Wehrli, membre du Deux-Cents, capitaine fougueux, était le tenancier de l'auberge réputée qui avait pour enseigne la Croix-Blanche.

Dans un autre ouvrage, nous avons parlé et de l'auberge et de l'aubergiste <sup>2</sup>. Par malheur nous en avons mal parlé. S'il est bien vrai qu'en janvier 1532 Bezanson Hugues frayait avec l'hôte de la Croix-Blanche et que cet hôte se nommait Gaspard Werli, il ne l'est pas qu'en 1526 l'hôte Gaspard ait été celui de la dite Croix-Blanche.

Nos lecteurs se souviennent peut-être que le trésorier d'Etat de Fribourg avait dû verser alors la somme de 71 livres 15 sols à la femme de Werli pour l'indemniser des repas officiels offerts aux députés de Genève lors du serment combourgeoisial. Nous nous représentions cette scène d'histoire dans la grande salle de cette fameuse Croix-Blanche sise à peu près à l'emplacement de la Grenette actuelle. Nous nous sommes trompé; c'est à la Couronne et non pas à la Croix-Blanche qu'avaient eu lieu ces agapes.

Jusqu'en 1531, en effet, les Lanthen dits Heyd étaient propriétaires de la Croix-Blanche qui faisait partie du quartier des Hôpitaux <sup>3</sup>. Jusqu'à cette année-là d'autre

<sup>1</sup> Le « billet inclus » (*Hugues*, p. 327) ne s'est pas retrouvé; il appartenait à la lettre qui parvint au Conseil le 9 février 1532 (P. H. 1065). Nous sommes obligé de nous en tenir à l'orthographe de Galiffe.

<sup>2</sup> Cf. NAEF, pp. 45, 140, 274 et *passim*; *D. H. B. S.*, t. VII, p. 255, art. *Wehrli* par L. Evêquoz; t. IV, p. 452, art. *Lanthen-Heid*, par M<sup>lle</sup> J. Niquille. — Il est encore parlé de la Croix-Blanche dans une lettre de Hugues Vandel, le 22 février 1532. Cf. *R. C.*, t. XII, p. 79 n.

<sup>3</sup> AEF, Manual 49, 27 juin 1531.

part, Gaspard Werli habitait le Bourg où se trouvait alors la Couronne <sup>1</sup>. Dès ce moment, en revanche, il change de quartier, et abandonne les charges qu'il y avait assumées <sup>2</sup>.

C'est pourquoi Bezanson Hugues pouvait écrire, le 1<sup>er</sup> juillet 1526, à son beau-frère Jehan Baud <sup>3</sup>:

« Mon frère, Gaspard, l'oste de la corone, vous anvoye son filz: faytes du myeux et le retenés; sy bon vous sanble, pourrés anvoyés le vostre sus le dyt cheval. »

Et J.-A. Galiffe d'observer à propos: « On voit que les échanges de jeunes gens, entre parens des parties allemande et française de la Suisse, étoient déjà en usage alors. »

Nul autre que Werli parmi les « hostes » contemporains ne portait le prénom de Gaspard, et, comme à cette époque il résidait au Bourg, c'est bien lui qui eut l'honneur de traiter les auteurs de l'alliance entre Fribourg et Genève. Notre imagination les cherchera donc à la Grand'Rue; l'auberge de la Couronne fut transférée plus tard à la rue des Forgerons, dans une maison encore existante, mais hélas dépouillée depuis peu de sa magnifique enseigne, forgée au XVIII<sup>e</sup> siècle <sup>4</sup>.

Où était établi en 1532 Walter Heyd qui s'approvisionnait en vin de Genève ? Nous ne le savons plus.

### § 5. — Dom Pierre Bolard.

Entre tous ces personnages, le chanoine Pierre Bolard occupe une place de premier rang. Aux renseignements que nous avons recueillis naguère sur ce personnage <sup>5</sup> s'en

<sup>1</sup> A la Grand'Rue (AEF, Reg. Bourg. II, ff. 135, 141 v<sup>o</sup>).

<sup>2</sup> Il avait représenté la bannière du Bourg dans le Conseil des Deux-Cents, de 1513 à 1520, de 1524 à 1526, de 1529 à 1531; dès 1531, il représente le quartier des Hôpitaux dans le Conseil de Soixante (AEF, Besatzungsbücher 5 et 6). Communications de M<sup>lle</sup> Niquille.

<sup>3</sup> P. H. 972; *Matériaux*, t. II, p. 387.

<sup>4</sup> Cf. A. GENOUD-EGGIS, *Vieilles enseignes fribourgeoises*, pl. 8.

<sup>5</sup> Cf. NAEF, pp. 38, 40, 41. — Il signait Bolard, mais les Genevois et Messieurs de Fribourg le nommaient Boulard et Boulliard.

ajoutent d'autres, récemment découverts, de sorte qu'à nos yeux il se reprend à vivre.

On se rappelle que ce fut à lui que s'adressèrent les fugitifs réunis à Lausanne, après avoir échappé à la poursuite des gens de Charles III, en septembre 1526. Là, raconte Bonivard <sup>1</sup>, « ilz ecrivirent une lettre à ung chanoine de Fribourg nommé Messire Pierre Boulardt, qui dès la premiere bourgeoisie avoit esté tousjours bon genevoisien, à cause qu'ilz avoient à luy grande familiarité, et estoit lors en vendanges en la Vaud avec Messire Dietrich de Endlisperg, lors Advoyer de Fribourg ».

L'information est précieuse, car elle est seule à nous apprendre que Bolard avait été pour quelque chose dans la conclusion de la combourgeoisie de 1519. Il est donc certain que ses premières relations avec Bezanson Hugues dataient au moins de cette époque.

Curé prébendaire de Courtion dès 1505 (on l'appelait couramment M. de Courtion ou Curtyon, selon l'usage d'alors), il résidait à Fribourg où quelques incartades <sup>2</sup> ne l'empêchèrent pas d'être appelé en 1518 au chapitre collégial de St-Nicolas. Les sources fribourgeoises réservent encore sur sa carrière quelques secrets <sup>3</sup>; mais déjà les

<sup>1</sup> T. II, p. 231.

<sup>2</sup> Le 15 décembre 1508, en présence de l'Avoyer et du Conseil « Dom Wilh. de Praroman, Dom Paul Rappolt et Dom Pierre de Courtion firent serment que, pendant dix ans, ils n'iraient plus au couvent ni dans le voisinage de la Maigrauge, excepté dans les processions publiques, qu'ils ne recevraient chez eux ni religieuses, ni personne de leur part et n'entretiendraient aucune correspondance avec elles, ni avec leurs gens, sous peine de bannissement » (BERCHTOLD, t. II, p. 78 n. 4; cf. DELLION, t. IV, p. 402, art. *Courtion*). — Sur le redressement moral à Fribourg, au début du XVI<sup>e</sup> siècle, cf. A E F, Geistliche Sachen Nos 65 et 105, Ratsmanual des 25 octobre 1503, 21 avril 1505, 15 décembre 1508, etc., 18 janvier 1519; cités dans Ch. HOLDER, *Les professions de foi à Fribourg au XVI<sup>e</sup> siècle*, A. S. H. F., t. VI, p. 178.

<sup>3</sup> M. le chanoine L. Waeber a eu l'amabilité de nous indiquer quelques mentions relevées par lui dans les Archives de Fribourg: « Pierre Bolard, curé de Courtion » figure comme témoin le 18 février 1507 (Reg. not. 129, f<sup>o</sup> 48 v<sup>o</sup>); le 6 juillet 1509, il y a contestation entre « Herr Peter » et ses paroissiens de Courtion, au sujet des dîmes dues à l'église. — A l'acte de 1508 révélant l'origine moratoire de Boulard

documents genevois sont assez riches pour évoquer sa physionomie avec vivacité.

Il n'y a guère d'imprudenc e à penser que Pierre Bolard ait été présenté à l'Évêque par Bezanson Hugues, très en cours auprès de lui. Cette présomption éclaire en effet toute la correspondance du prélat. Le 28 août 1527, de Saint-Claude, le mois même où il s'était enfui de Genève escorté du capitaine Bezanson, Monseigneur écrivit à son camérier, ou comme il disait son « chambrier », Guillaume de la Moelle<sup>1</sup>:

« A Guille<sup>e</sup> de la Moelle, mon chambrier à Geneve.

Guillaume, J'ey faict f[ai]re une despence devers mess<sup>grs</sup> laquelle Mons<sup>gr</sup> le curé present pourteur est ressevant à Fribourg....

Incontinent que aurez l'argent, ne faillés à delivrer aud. curé present pourteur la somme de quarent trois escus et demi. Et en prenant quictance de luy... »

Qu'il s'agisse bien de Bolard, cela nous est certifié par cette autre lettre, rédigée le 2 octobre à la Tour-du-Meix<sup>2</sup>:

« Guillaume, J'ey receu vostre lectre avecq les quarente trois escus que j'ey delivré au curé Cortion, vehu que je les luy avoye promitz. J'escriptz à Vandelli; aussi faictz je à Besançon: baillés les lectres. »

Que faisait donc Bolard auprès de Monseigneur de Genève, tantôt à Saint-Claude, tantôt à la Tour-du-Meix ? Il favorisait un projet auquel Bezanson se prêtait: celui de faire agréer par les Deux Villes, dans la combourgeoisie, le prince au même titre que les sujets. L'échec pourtant ne dépendit ni de Bolard ni de Bezanson, malgré les récriminations de La Baume qui, le 22 juillet 1528, adressait ces lignes « à mons<sup>gr</sup> le chanoyne de Fribourg messire

et signalé précédemment (N<sup>AEF</sup>, p. 40 n. 4), M. Waeber ajoute une réplique (Reg. Notar. 82, f<sup>o</sup> 159 v<sup>o</sup>) beaucoup plus complète et d'un français remarquablement clair: au lieu de Bollard, Bolliard que donnait le premier, on lit partout Boulard.

<sup>1</sup> P. H. 973, imprimé dans *Matériaux*, t. II, p. 463. Cf. *R. C.*, t. X, p. 459 n. 4.

<sup>2</sup> P. H. 973, imp. *Matériaux*, t. II, p. 468. Cf. *R. C.*, t. X, p. 483 n. 1.

Pierre Boulard »<sup>1</sup>: « Quant à ce que m'escripvés de Bezanson, je ne luy az donner l'occasion de me fere ces telles traverses; je pense qu'il sera sage et qu'il se pensera deux foys az continuer à me oster et mon honneur et mon bien. Je trouve ses parolles loingz des effaictz, et, pource que je vous tiens de mes bons amys, je vous en escrips amplement... »<sup>2</sup>

Bonivard <sup>3</sup>, qui avait été mêlé de tout près à l'affaire, oppose à ces allégations un démenti formel, mais la fluctuante pensée de l'Évêque avait compromis, une fois de plus, les résultats que Bezanson avait espérés <sup>4</sup>.

Au même temps que les sentiments de M. de Genève prenaient de l'aigreur envers Hugues, ils fraîchissaient pour M. de Courtion. La missive du 22 juillet en décèle la cause<sup>5</sup>:

« Mons<sup>gr</sup> le chanoyne, j'ay receuz vostre lectre par ce pourteur avecque celle que Mess<sup>grs</sup> de Fribourgz me escripve pour vostre affere. Je ne vous ay refusé de satisfere à ce que vous ay promis, may seulement que heussiés pacience... »

<sup>1</sup> C. L. 2, p. 108; cf. R. C., t. XI, p. 100 n. 4. — Deux lettres écrites d'Arbois, le 20 mars et le 11 avril 1528, par l'Évêque à Bezanson, font allusion à un prêtre recommandé par ce dernier et qui serait « retourné à son péché » (*Lettres de Pierre de La Baume, dernier évêque de Genève, M. D. G.*, t. XV, pp. 240 s.). L'éditeur, l'archiviste L. Sordet, suppose qu'il s'agit du curé de Courtion. Cela est contre la vraisemblance; le curé ne dépendait pas alors de M. de Genève.

<sup>2</sup> Voici la fin de cette lettre dont nous donnerons ci-après le début: « ... esperant que tiendrés main à ce que chacun aye ce quil est [ces dernier mots semblent résulter d'une erreur du copiste, le secrétaire d'Etat] soiet comme rayson veult. Et me recom<sup>dant</sup> à vous de bien bon cueur, je prie n<sup>re</sup> S<sup>gr</sup> vous donner mons<sup>gr</sup> le chanoyne ce que désiré. Dez la Tour de May, ce XXII<sup>e</sup> de juilliet, de la main de v<sup>re</sup> bon amy L'evesque de Geneve. »

<sup>3</sup> T. II, p. 305.

<sup>4</sup> Le fait ressort d'une lettre de Hugues datée du 1<sup>er</sup> septembre (cf. R. C., t. XI, p. 116 n. 1).

<sup>5</sup> Cette lettre dont l'original est perdu subsiste dans une copie contemporaine intitulée: « Le double de la 1<sup>re</sup> envoyee az messire Boulard, chanoyenne de Fribourg ». La suite de la phrase est ainsi conçue: « ... que heussiés patience que les afferes fussent urgents pour redresser aultrement que az present. Car je n'ay officier qui se sache trouver à Geneve qui ne soyt oultragé et menassé, et pouvés voyr come s'en suys, et si cella est raysonnable de prendre la cognoyssance de toutes causes sans appeller piece de mes officiers, voyre donner

La patience de Bolard dura un mois encore. Le 1<sup>er</sup> septembre 1528, le Conseil écoutait la lecture d'un message de Fribourg.<sup>1</sup> L'Avoyer et Conseil priaient que l'on insistât auprès de l'Évêque pour qu'il s'acquittât envers le curé Bolard « à la meilleure forme, en levant pour lui des gages, selon notre coutume »<sup>2</sup>. La demande fut agréée, mais ne fut pas suivie d'effets immédiats.

MM. de Berne, que Bolard avait sollicités, MM. de Fribourg, ensuite, réclamèrent le 12 et le 18 novembre.

« Nostre amiable salutation devant mise, nobles, magnifiques S<sup>grs</sup>, singuliers amys et treschiers combourgeois — disaient les premiers<sup>3</sup> —, Mess<sup>re</sup> Pierre Boulard, chanoine de Frybourg, nous az donné entendre comme Reverend pere en Dieu Mons<sup>gr</sup> de Genesve luy ait faict quelques promesses, à cause des bons services quilz a demonsté, ainsy que s'appoirt par bonnes lectres. Desquelles promesses led. s<sup>gr</sup> ne veult donner lieuz, dont led. Mess<sup>re</sup> Boulard nous a supplié que, en contemplation des services qu'ilz nous a faict, luy veulsissent donner aide et faveur, affin que puisse

confiscation et fere actes de prince. Cela durera tant qu'il pourra, mays je me essayeray az il resister. Et quant à ce que m'escripvés que à la longue me conteste, cela me dure tropt déjà, car vous scavés bien que cella me coste plus que je n'en recouvreray jamays de Geneve ». — Cette phrase est immédiatement suivie de l'appréciation du passage sur Bezanson, cité ci-dessus.

<sup>1</sup> *R. C.*, t. XI, p. 116.

<sup>2</sup> La lettre (P. H. 1013) était conçue dans les termes suivants: « Duplum missive I<sup>rarum</sup> dominorum friburgensium. — Nobles, sages, prudens, nous especiaulx grands amys et feaulx combourgeois, Ainssi que pouvez scavoer que mons<sup>gr</sup> de Geneva est entenus à messire domp Pierre Bolard, chanoyenne de n<sup>re</sup> esglise de saint Nycolas commant plus amplement [estes] enformés de ses tiltres. Et pource que par avant avons requesté led. mons<sup>gr</sup> de Genevaz luy satisfayre, la quelle chose n'az pas encore faicte, et led. chanoyenne ne peut plus actendre, vous prions d'avoier pour recom<sup>dé</sup> led. Domp Bolard en luy faisant faire payemant au luy donner des gages ainsi qu'avés de bonne coustume, tant du principal que des missions; ce faysans, nous ferés plaisir, le quel ayrons à recôgnoistre envers vous. En priant Dieu qu'il soit garde de vous. Datum XXVII<sup>a</sup> augusti anno MXXVIII<sup>o</sup> L'advoyé et Conseil de Fribourg. — Originale fuit missum domino nostro episcopo, die Martis prima septembris 1528. »

<sup>3</sup> P. H. 1012, « Rp<sup>ta</sup> die dmca 22 novembr. 1528 », fragments de sceau; *R. C.*, t. XI, p. 158 n. 2.

obtenir cella que à luy est promis. A ceste cause vous prions que led. domp Boulard veilliés avoir par recommandé et, s'ilz est possible et convenable, à luy donner adresse et moyant par quoy puisse obtenir son desir. Cella soit par voye d'amitié au juridicialement. En ce nous ferés singulier plaisir à revoir. Aydant Dieuz auquelz prions vous donner prosperité. Dat. XII<sup>a</sup> novembris, Anno etc. XXVIII<sup>o</sup>.

L'advoyé et conseilz de la Ville de Bernne. »

Les obligations qu'avait Berne envers Bolard, et celles que lui avait Genève, étaient sans doute de la même nature, mais on n'en sait pas davantage. Quant à MM. de Fribourg, ils insistèrent en ces termes<sup>1</sup>:

« Nobles, saiges et prudens combourgeois, treschiers bons amys et feaulx, à vous nous nous recommandons. Nous avons desja par plusieurs fois escript à R. pere en Dieu mons<sup>gr</sup> de Genefve vostre Prince, et le pryé de vouloir contenter mons<sup>gr</sup> le chanoine messire Pierre Boulard de la promesse que led<sup>t</sup> mons<sup>gr</sup> de Genefve luy at fait, comment en estes desja bien enformé. Et pource que led<sup>t</sup> mons<sup>gr</sup> de Genefve, pour requestes que luy avons fait, n'at point fait de payement, vous pryons que vous plaise solliciter led<sup>t</sup> mons<sup>gr</sup> de Genefve de bonne paix et d'amytié vouloir contenter led<sup>t</sup> messire Pierre Boulard, sinon vous pryons que oud<sup>t</sup> messire Boulard administrés bonne et biefve justice ouz contenuz de ses lettres et obligés, et qu'il soit satisfait comment vouldriés que fust fait à ung des vestres par deça, affin que led<sup>t</sup> chanoine n'aye cause nous en faire plaintiff plus avant, car à son bon droict en avons parfaicte confiance en vous. Ce faisant nous ferés singulier playsir, lequel ayrons à recognoistre envers vous. En pryant le Createur, treschiers et feaulx combourgeois, que vous doint bonne vie et longue. Cet le XVIII de novembre Anno etc. XXVIII<sup>o</sup>.

L'advoyé et conseyl de la ville de Frybourg. »

<sup>1</sup> P. H. 1013. « A noble saiges et prudens les sindicques et conseilz de la cité de Genesve, nous treschiers bons amys et feaulx combourgeois ». Suscription: « R<sup>ta</sup> die dominica 22 mens. novembris 1528 ». Petit sceau de Fribourg. Cf. *R. C.*, t. XI, p. 158 et n. 2.

Il fallut que le Conseil en vint à menacer l'Évêque de procéder par « voye de justice », ce que Monseigneur prit de très haut <sup>1</sup>.

Cette longue chicane servit plus qu'elle ne nuisit à la cause de Bolard. Les Eiguenots au pouvoir étaient bien décidés à prouver leur reconnaissance à cet allié de la première heure, qui continuait à agir pour leur cause. A la Toussaint, Amyé Girard ne leur écrivait-il pas de Fribourg : <sup>2</sup> « Mons<sup>gr</sup> le sindicque Bessanzon a hesté imformé des aultres choses occurrantes par mons<sup>gr</sup> le curé Curtyon, le quel se recomande bien à tous vous, mess<sup>grs</sup>, et le troverés tousjour prest az vous feire service, comant ilz vous feict tous les jours pardessa ».

Le 22 janvier 1529 Bolard adressait à Bezanson une longue lettre dont, hélas, l'original a disparu. J.-A. Galiffe en a laissé une copie que nous devons publier, car si l'orthographe n'est plus celle de Bolard, les phrases du moins lui appartiennent et méritent d'échapper à une totale destruction <sup>3</sup>.

« Lettre à Mr. le Syndic Bezanson Hugues mon très cher et très honoré S<sup>gr</sup> et Compère.

Mon très cher Compère, tant de bon cœur que faire puis à votre bonne grace me recommande. Mons<sup>r</sup>, ai reçu votre lettre et ne vous saurois assez remercier vous et autres mes bons S<sup>grs</sup> et amis du bon vouloir que je connois parfaitement qu'avez à moi. Dieu me donne la grâce que je puisse faire tel service à vous et à une ville de Genève que vous puissiez venir au but de vos bons desirs comme je crois parfaitement que ferez car Dieu et le bon droit est toujours pour vous... <sup>4</sup>, et s'il y a bien quelque personnage qui vous soit contraire, il ne l'oseroit démontrer pour tout son vaillant. Faites bonne chère car Dieu est votre vrai Procureur en ce pays. Mon compère, de tous vos affaires

<sup>1</sup> *R. C.*, t. XI, pp. 164 et n. 2, 166 et n. 2, 1<sup>er</sup> et 7 décembre 1528.

<sup>2</sup> P. H. 1014, impr. dans *Matériaux*, t. II, p. 570.

<sup>3</sup> Cf. Mss. Galiffe 4, p. 51; *Hugues*, p. 167 n. 1.

<sup>4</sup> Ici un mot non déchiffré : « et [ ] tout le monde »; peut-être : « et apert à tout le monde ».

vos ambassadeurs vous en récrivent pourquoi me déporte de vous en récrire plus à plein, espérant vous aller trouver en brief.

Tant qui touche du trappa [= trépas] de Mr d'Echarnas je marcie vous premièrement et le S<sup>gr</sup> Michel Guillet et tous Mess<sup>rs</sup> de la ville qui ont si bon vouloir à moi. Tant y a que M<sup>tre</sup> Mykuel m'a dit comment M<sup>rs</sup> de la ville avoient donné la possession à Her Conrad<sup>1</sup>, pour quoi en façon que soit ne voudrois contrarier à leur bonne volonté, et aime beaucoup mieux qu'il fasse plaisir à lui qu'à moi, car au regard de moi il est étranger et je me tiens être enfant de la ville et des meilleurs Genevoisans, pourquoi vous en remets toute la charge vous assurant que ne sauriez faire choses que moi de plus; et pour ce qu'il ne reste rien à faire ou pour lui ou pour moi, ai fait signer la porture au S<sup>gr</sup> Robert<sup>2</sup> laquelle vous renvoie ainsi que me re-crivez.

De Fribourg le jour fête St<sup>t</sup> Vincent par l'entièrement V. S. et entier ami Pierre Bollard votre humble compère<sup>3</sup>. »

Ainsi les amis de Dom Bolard ne l'oublièrent pas lorsque, peu après le 15 janvier 1529, mourut le chanoine de Lescheraine, ou de Cherena<sup>4</sup>. Mais il était d'autres intérêts à satisfaire.

L'occasion se présenta bientôt pour Hugues d'obliger celui qui l'appelait son « tres cher compere », parce qu'il était le parrain de l'un de ses enfants.

Déjà le Conseil avait imposé, bon gré mal gré, au Chapitre, la candidature de Gonrard Willimand ou Wullemann, chanoine et chantre de St-Vincent de Berne, quand il décida d'accorder son éventuelle succession (Messire Willimand était fort malade) à Pierre Bolard, pour lequel Messieurs de Fribourg intercédèrent de leur côté.

<sup>1</sup> Il s'agit du Bernois Wullemann ou, comme on l'appelait à Genève, Willimand, dont il sera parlé ci-après.

<sup>2</sup> Robert Vandel.

<sup>3</sup> La lettre portait la suscription: « Reçue lundi 25 janvier 1529 ».

<sup>4</sup> Cf. *R. C.*, t. XI, p. 184 n. 1.

Une autre vacance permit de hâter les choses.

Le 4 mars 1529, en effet, accompagné des frères Jehan et Claude Baud, de Michel Guillet et de Pierre Vandel, Bezanson Hugues se présenta au Chapitre pour assurer la nomination du curé de Courtion qui, chanoine d'un chapitre collégial, eut dès lors sa place au chapitre cathédral de St-Pierre <sup>1</sup>.

Lorsque, le 6 mars, arriva celui-ci, muni de missives pour les « Sindiques et Conseyl » et pour « Mess<sup>rs</sup> du Chappitre de Genefve », l'élection était faite <sup>2</sup>.

Peut-être Bezanson espérait-il le voir succéder un jour au grand-vicaire ou même à plus haut que M. de Bonmont. Un évêque fribourgeois eût été pour l'Église de Genève le meilleur moyen de mettre le siège épiscopal en sûreté.

Bolard ne fut pas ingrat. A un des moments les plus graves de l'histoire diplomatique de Genève et de la carrière de Bezanson, il se montra l'homme fidèle qu'il avait toujours été. Alors que, dans l'été de 1529, les Savoyards contestaient à Payerne les droits de Genève à propos de la

<sup>1</sup> R. C., t. XI, p. 212 n. 1.

<sup>2</sup> P. H. 1035. Adresse: « A Nobles, Saiges et discretz les Sindicques et Conseyl de la cyté de Genefve, nous treschiers bons amys et feaulx combourgeois. » Suscription: « Missiva dominorum de Friburgo in favore domini curati de Curtion, recepta sexta marcii 1529 ». « Nobles, Saiges et discretz, treschiers bons amys et feaulx Combourgeois, à vous nous nous recommandons. Nous avons entenduz par mons<sup>gr</sup> le chanoine le curé de Curtion present porteur comment il luy at une Chanonie à Sainet Pierre en vostre cyté, laquelle à present vacque. Et pource que par cy devant led<sup>t</sup> Chanoine s'est beaucoup poiné en vous affaires, et aussy luy avez porté bonne bouche, Vous pryons luy vouloir concedir led<sup>t</sup> benefice, sy vous en avez la provision, et sinon au moins que luy aydés, et que l'ayés par recommandé affin qu'il puyse cognoistre non avoir perduz son service, et mieulx valuz de ceste nostre requeste. Laquelle chousse ayrons à recognoistre envers vous, pryant le Createur que à vous nous treschiers et feaulx combourgeois doint bonne et longue vie. Dat. II<sup>a</sup> Martii anno etc. XXIX<sup>o</sup> L'advoyé et Conseyl de la ville de Frybourg. » — Dans le même portefeuille, se trouve la lettre au Chapitre. Adresse: « A Spectablez et Venerablez Seygneurs Mess<sup>rs</sup> du Chappitre de Genefve, nous honorés Seygneurs et bons amys »; suscription erronée « Du 11 mars 1529 »; sceau de cire verte. — « Venerablez et Spectables Honorés Seygneurs et bon amys, à vous nous nous recommandons. Mess<sup>rs</sup>, nous avons entenduz par mons<sup>gr</sup> le Chanoine domp Pierre

combourgeoisie, et que Hugues défendait sa patrie en séance et hors séance, celui-ci reçut à Fribourg, par le héraut de Berne qui revenait de Chambéry, la nouvelle que le Conseil de Genève l'attendait de jour en jour. Aussitôt Bezanson d'écrire, le jour de S<sup>t</sup>-Laurent, soit le 10 août, pour recevoir des instructions. Sa lettre démontre que, durant une partie des négociations, le chanoine Bolard séjournait dans la cité du Rhône et qu'il venait de rejoindre Bezanson en lui apportant une missive des magistrats. Cela nous est confirmé du reste par les protocoles du Chapitre. Messire Bolard assistait encore à la séance capitulaire du mercredi 28 juillet<sup>1</sup>. Le vendredi 6 août<sup>2</sup> il obtenait congé « de rentrer dans ses foyers. Et on arrêta que ledit Dom Boulard, à cause des dépenses faites par lui pour les affaires du Chapitre, sera inscrit aux distributions jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre prochain ». Cela signifiait que, malgré son départ, on lui réserverait sa part aux bénéfices généraux. La réponse de Hugues<sup>3</sup> nous donne sur le vif l'état d'esprit des personnages en cause :

« Magnifiques et treshonorés senyeurs, après m'estre recomandé treshunblemant à vous bonnes grases, se jour saint Lorent à vi heures de matin est arryvé l'erault

Bolliard present porteur, comment il vacque ung benefice en v<sup>re</sup> collegie. Surce nous at sollicité de pryer vous Seygnories à luy conferir led<sup>t</sup> benefice. Et pource que avons debvoir à luy, auxi entendons qu'il vous pourra faire du service, pryons vous seygnories que leur plaise luy conferir led<sup>t</sup> benefice affin que puyssions entendre que ceste n<sup>re</sup> requeste luy at prouffité, laquelle chousse tiendrons estre faite à nousmesmes, nous obligant le deservir envers vous le cas requerant. Aydant le Createur lequel pryons que à vous nous Honnorés Seygneurs doint bonne et longue vie. Dat. II<sup>a</sup> martii anno etc. XXIX<sup>o</sup> L'advoyé et conseyl de la ville de Frybourg. »

<sup>1</sup> L. C., f<sup>o</sup> 54 v<sup>o</sup>.

<sup>2</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup> 55 v<sup>o</sup>: « Licencia r. d. P. Boulardi. — Fuit impartita licencia r. d. P. Boulardi eundi ad proprios lares. Et fuit conclusum quod dictus dominus Boulardi propter quasdam expensas in negotiis capituli per eum factas scribatur in distributionibus suis usque ad primam septembris proxime futur. »

<sup>3</sup> P. H. 1032, 2<sup>e</sup> lettre du 10 août, impr. dans *Hugues*, p. 316. — Adresse: « Magnifiques et mes treshonorés senyeurs messeurs les sindiques et conseil de la Cyté de Genesve »; Suscription: « Rs<sup>e</sup> le 13 d'austj 1529 ».

de Berna qui vient de Chanbery, par le quel pansoye me deussier rescrire vous volentés et me mander argent, se que n'avés fait; mes m'a dist le dit herault que m'atandiés de jour an jour à Genesve, dont suis esté bien esbay, voiant que m'avés rescript par le curé de Cortion le contraire. J'ay aussy grand desir de m'an retourner que j'eux honques; mes sy ne suys je pas sy beste de le faire sans vous lisanses; car je vous assure qu'il est myeux de bezoin que ayés gens par dessa que jamès par plusieurs raisons que povés myeux conprendre que ne vous seroye escrire. Toutesfois je vous veux bien advertir que sy ne tenés ysy quelquon jusques se demeine [= manège] soit à bout, que vous an repantirés; pansés y bien. Je vous ay rescript par le filz de Luquyn du Pan et devés avoer heu la lettre dymanche passé. Je vous ay rescript par le capitayne Chesau, et devés avoer la lettre demain que sera mercredi, et sete presente avec une aultre avec [*sic*] jeudy. Je vous prie que ne faites faulte de me donner response dymanche par tout le jour, aultrement je lerray tout et m'an partyray lundy matin, Dieu aydant, au quel je prie vous donner vous desirs. De Fribourch, se jour saint Lorens, par vostre hunble serviteur Bezanson Hugues ».

Le même mardi, il avait écrit déjà au Conseil une lettre extrêmement vivante où se marquait à la fois sa promptitude et celle de ses amis <sup>1</sup>:

« au soer bien tart<sup>2</sup> feus adverty par quelque amys de quelque traverse que nous a esté fayte secretemant à Berna, que m'a fait demoré ysy aujourduy. Et tant suys allé après mons<sup>gr</sup> l'avoyé Pavilliard, lieutenant de mons<sup>gr</sup> Humbert de Pra Romant<sup>3</sup>, que il m'a dyst que messeurs de Berna hont prolongé le terme à monsg<sup>r</sup> de Gruyeres pour ung moes, que sera anviron la fin de septambre. Je ne l'ay voulsu croire; mes le dyt s<sup>gr</sup> m'a monstré la lettre que messeurs de Berna leur hont rescript et l'ay lyseue tout à

<sup>1</sup> P. H. 1032, impr. *Hugues*, p. 315; reçue le 13 également.

<sup>2</sup> Il faut entendre la veille au soir, soit le lundi 9 août 1529.

<sup>3</sup> Besanzon qui, suivant l'usage contemporain, use des minuscules pour les noms propres, écrit en deux mots: « pra romant ».

long, et seux de Fribourch hont fait le samblable<sup>1</sup>, dont suys pres que anragé. Ayant se veu, me suys mys incontynant à vous escrire la presente, et demain bien matin m'an vois à Berna crier a larma, car les bourgeois n'an sevent riens. Je n'ay peur d'aulture, sy non qu'il ne tiennye pas la moytyé de se qu'il nous promettent; je n'y seroye faire aulture. Il n'y a pas grand mal à la prolongasion, mes il est à creindre qui an fet une an fait deux. Je vous pryé que incontynant veu la presente me rescrivés vostre volenté, la quelle j'atandray jusques à dymanche prochein par tout le jour. Se vous seroit grosse charge que je demorasse ysy sy long temps; aussy me seroit gros dhommage. Pansés aussy et considerés le gros dommage, que vous peult advenyr sy n'avés toujours quelcon ysy pour obvyer aux pratiques et pour vous advertir; combien que povés anvoyer quelque aulture que ne vous fera pas sy grosse dispanse que moy: car j'ay toujours forse gens et je ne leur seroye dire que non; pour quoy y aurés bon advys et me manderés incontynant vous bons plesirs, et que se soit pour dymanche prochain, car aultremant je m'an partyray lundy après... »

Le Conseil, devant cette sérieuse mise en garde, décida d'accorder à Hugues le délai qu'il jugerait nécessaire<sup>2</sup>. Ne reçut-il pas à temps la réponse? Ou estima-t-il pouvoir sans inconvénient regagner son foyer? Le fait est qu'il se mit en route. Il n'était pas arrivé cependant qu'un exprès de Pierre Bolard lui fit rebrousser chemin<sup>3</sup>.

Le comte Jean de Gruyère, élu, à son corps défendant, surarbitre pour le différend de Payerne, inclinait, sous l'influence convergente du duc de Savoie et du patriciat bernois, à hâter une sentence que l'on savait devoir être défavorable à Genève.

<sup>1</sup> On voit que l'orthographe de Bezanson, comme celle de tous ses contemporains, est fluctuante. Bien que nous ayons noté *sanble*, il écrit ici *samblable*.

<sup>2</sup> *R. C.*, t. XI, p. 306 et n. 2.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 308 n. 1.

Aussitôt Bolard d'écrire à Bezanson <sup>1</sup>:

« Monsieur mon très cher compère,

Après m'être très humblement recommandé à votre bonne grace, vous avertis comment aujourd'hui le comte de Gruières a été devant Messieurs du Conseil de cette ville, et a proposé comment M<sup>r</sup> de Savoie ne veut pas si grande dilation comme il avoit plu à Mess<sup>rs</sup> des deux villes de lui donner; mais est tout prêt de faire son ordonnance et en delibere de la faire dimanche prochain, s'il plaît à Mess<sup>rs</sup>: pour quoi les Bourgeois iront demain ensemble pour cette matiere. De quoi Nicolas Castro et moi vous avons voulu avertir à celle fin que, s'il vous semble bon, que tourniez en diligence; car si vous y êtes, si pourrez encore profiter. Au demeurant vous laisse à penser les grosses pratiques qui se démènent. Je crois que ne dormirez pas à y donner ordre, au plaisir de Dieu; auquel je prie qu'il, à vous, mon cher ami et compère, donne l'entier de vos bons désirs.

Et tous vos bons amis, tant de Messieurs du Conseil que autres, sont fort marris de votre départie. Regardez vous-même si vous voulez consentir que la dite journée se tienne dimanche, ou non, pour mettre fin aux affaires. Et si vous ne pouvez courir en poste pour être demain au Conseil devant les Bourgeois, que fassiez courir quelqu'un de vos gens ainsi qu'il vous semblera bon <sup>2</sup>.

De Fribourg, le 19 août, à une heure après mijour, par celui qui est votre et sera à tout jamais

P. Bolard. »

Inutile de dire que Bezanson ne se le fit pas dire deux fois, et que ce fut lui-même qui courut la poste sitôt que le courrier l'eût rattrapé, c'est-à-dire le lendemain 20 août.

<sup>1</sup> *Hugues*, p. 173, impr. en partie seulement (cf. *R. C.*, t. XI, p. 308 n. 1). La copie s'en trouve à Mss. Galiffe 5, p. 174; l'original est perdu. — Sur Nicolas Gastrow, cf. *NAEF*, pp. 113-115.

<sup>2</sup> Ce paragraphe a été transcrit dans *Matériaux*, t. II, p. 601, et mal daté.

Le 29, il était de retour à Genève, après avoir consolidé la position <sup>1</sup>.

Les deux amis, cette fois, avaient fait le voyage ensemble, car le 1<sup>er</sup> septembre <sup>2</sup>, Dom Bolard siégeait de nouveau au Chapitre. Mais une épidémie éclata, peu après: « à cause de la peste, croit-on, tout le monde fut absent » nota le secrétaire ecclésiastique au 15 septembre <sup>3</sup>. Le Fribourgeois partit donc jusqu'à la fin d'octobre et n'assista pas à la réception du jeune chanoine Conrard Hugues.

Le 3 décembre enfin, et avec la collaboration de Messire Michel Navis, il fut chargé par ses collègues d'une démarche au Conseil. Son crédit était fort utile pour contraindre certains bourgeois récalcitrants à payer la dîme de l'Église <sup>4</sup>. Coïncidence étrange, le même jour, 3 décembre 1529, les autorités recevaient du Conseil de Fribourg une lettre leur recommandant pour futur chanoine Pierre Werly (frère de Gaspard), dont l'élection devait en définitive amener la rupture de la combourgeoisie.

Le 21 décembre, M. de Courtion se chargeait d'autre part de remettre au chevalier Pavilliard un manteau de velours en remerciement de ses bons offices <sup>5</sup>.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 1530 <sup>6</sup>, le Conseil prenait les mesures nécessaires pour procurer à l'ecclésiastique une installation confortable. Le syndic Robert Vandel, un ami d'ailleurs <sup>7</sup>, lui remettait en amodiation pour une année, au nom de la

<sup>1</sup> *R. C.*, t. XI, p. 310.

<sup>2</sup> *L. C.*, f<sup>o</sup> 57 v<sup>o</sup>.

<sup>3</sup> Il est absent déjà le 8 septembre. — « *Credendum est propter pestem nulli interfuerunt* » (15 sept.). *Ibid.*, f<sup>o</sup> 58 v<sup>o</sup>.

<sup>4</sup> *L. C.*, f<sup>o</sup> 62, vendredi 3 décembre: « *Facto sermone de nonnullis ex civibus Gebenn. qui negunt solvere decimam ecclesie, fuerunt conclusionis quod r. d. Michael Navis et P. Boulardi vadant parte capituli ad dominos ville in consilio, supplicando dominos de consilio ut habeant dictos cives denegantes molestare et advertere donec dicte decime persolvantur.* » — Cf. *R. C.*, t. XI, p. 347 et n. 1. — Michel Navis, dit J.-A. Galiffe (*Matériaux*, t. II, p. 610 n. 1), « étoit du bon parti ».

<sup>5</sup> « *etiam ipsis fidejussoribus pro eorum gratis serviciis esse dandum cuilibet ipsis unum disploidem ex velluto* ». *R. C.*, t. XI, p. 355.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 359.

<sup>7</sup> Une lettre de Hugues Vandel, du 11 mai 1530, imprimée dans

ville, la maison qui avait appartenu à Antoine de La Fontaine, « attendu les services rendus jusqu'à ce jour par le dit chanoine en faveur de la communauté, et ceux qu'il compte rendre encore <sup>1</sup> ». Le révérend donnait tout pouvoir à Antoine, barbier de M. de Bonmont, le grand vicaire, pour recevoir en son nom, sous inventaire, les biens meubles et le ménage de cette demeure.

Le 29 mars 1530 <sup>2</sup>, on voit encore le Conseil s'interposer en faveur de Pierre Bolard, et menacer Pierre Gay de saisie s'il ne s'acquittait pas envers lui de ses dettes. Mais de nouvelles questions d'intérêts vinrent refroidir la bonne volonté des conseillers genevois.

Le 6 avril 1530 <sup>3</sup>, « L'advoyé et Conseyl de la ville de Frybourg » leur adressèrent ces mots :

« Ainsin que estes assés adverti comment Messire Pierre Bolard, chanoyne, ensemble Wilhelm Chesaulx, tous deux nostres bourgoys omt certaine action alencontre de Pierre Levin, vous pryons leur administrer bonne et briesve justice, s'il ont bon droyct qu'il en voullions mieulx, soit ont tort qu'il soyent condampnés; et que ne soyent pas remys de officier à officier, que par dilations yl soyent amissionés, mais qu'il puysent entendre avoir proffité de ceste nostre lectre resquetoyres... »

Les choses ne firent guère de progrès, car, le 20 mai, nouvelle admonition du Conseil fribourgeois :

« Ainsi que paravant vous avons escript touchant nous Bourgois et subjectz, Monsieur le Curé de Curtion et Wilhelm Chesaulx pour l'affaire de Levin, pour en faire bonne et briefve justice, laquelle chouse jusques à present n'a point esté faicte, pourquoy de reschief vous pryons en donner tell ordre, et faire si bonne justice coment voudriez

*R. C.*, t. XI, p. 617, établit leurs bonnes relations, ce qui est nettement contraire à l'accusation gratuite de J.-B.-G. Galiffe (*Hugues*, p. 160), d'après laquelle l'élection de Pierre Bolard avait été faite « au grand déplaisir des frères Vandiel qui, bien que tous secrètement protestants, postulaient un canonicat pour leur frère Thomas » !

<sup>1</sup> « et que indies facere non desinit ».

<sup>2</sup> *R. C.*, t. XI, p. 426.

<sup>3</sup> Cette lettre et la suivante sont cotées P. H. 1051.

que fuyssions aux vostres; affin que les nostres ayent occasion soy plaindre plus avant, et en rappeler ou marche. Sur ce pryant Dieu, » etc.

La situation empira. Le 25 août <sup>1</sup>, profitant peut-être de l'absence de Bezanson et de Guillaume Hugues, le magistrat déclare assez rudement « à propos de la maison qui fut à Antoine de La Fontaine et à sa femme, que l'on refasse le mur et que l'on en réclame le paiement au chanoine de Curtyon; s'il refuse qu'on l'expulse et qu'on loue à quelqu'un d'autre. »

Le chanoine quitta du reste Genève en 1531. Le 1<sup>er</sup> mars en effet, il était élu par le Conseil de Fribourg doyen du Vénérable Chapitre de S<sup>t</sup>-Nicolas <sup>2</sup>. Cet appel n'était pas fortuit: Bolard fut choisi pour remplacer, en ses fonctions, Dom Jean Hollard, exilé en 1530 <sup>3</sup>, à cause de ses relations avec les ministres réformés de Berne. C'en est assez pour démontrer les opinions religieuses de Bolard et son intelligence, puisqu'il est jugé digne d'occuper la plus haute charge ecclésiastique de Fribourg. Signe de plus également, des tendances conservatrices qui animaient l'entourage de Bezanson Hugues.

La lettre dans laquelle l'Avoyer et Conseil annonçaient au Chapitre de Genève cette élection, en ce moment de

<sup>1</sup> *R. C.*, t. XI, pp. 471-472.

<sup>2</sup> Cf. *NAEF*, p. 41 et n. 3. *DELLION* (t. IV, p. 402, art. *Courtion*) déclare à tort que ce fut au titre de vice-doyen.

<sup>3</sup> *DELLION*, t. VI, p. 322, art. *Fribourg*. Relevons ici une rectification qui peut passer inaperçue; le Père Dellion a remarqué que l'historien Berchtold avait confondu Hollard avec Bolard ou Boulard. Voici la note de Berchtold (t. II, p. 157 n. 2): « On a de lui une lettre au curé de Courtion, datée du 28 juillet 1533, par laquelle il excommunie l'ermite qui desservait la chapelle de Cornillens... » Cette lettre est du curé de Courtion lui-même, mais Dellion s'est trompé à son tour en nommant Fr. Mathurin, Jahuc; c'est Jahier (Jaquet) qu'il faut lire, et la lettre est de 1539 (*AEF*, Affaires ecclésiastiques N<sup>o</sup> 88); Jaquet était puni pour avoir propagé la Réforme (cf. *DELLION*, t. IV, p. 391, *HERMINJARD*, t. II, p. 351 n. 2). — Pour la biographie de Jean Hollard, « doyen de la ville de Fribourg », « chanoine et doyen de la dite église », cf. *PIERREFLEUR*, pp. 12, 27, 41-45.

troubles où ils réagissent avec autant de volonté, contient des détails extrêmement révélateurs <sup>1</sup>.

« A Venerables et Spectables Seygneurs Mess<sup>grs</sup> du Chappitre de la Cyté de Genefve, nous treshonorés Seygneurs.

Venerables et Spectables, treshonorés Seygneurs, à vous nous nous recommandons, Mess<sup>grs</sup>. Vous Seygnories scavent bien, comment messire Pierre Boulliard vostre frere Chanoine avons ordonné nostre Doyen. Pour ceste cause, pouvez entendre que le desyrons ycy; avecque ce son office porte que, à l'encommencement, il tiengne residence pour mettre son cas en bon ordre, sur tout à present que le monde est difficile à servir. Et pource que entendons auxi que bonnement ne peult aller ne venir surement d'ycy en vostre Cité, à cause des minaces que luy sont faictes. Et sy à l'aventure il fust agressé à sa personne, estimerons à nous estre faict, et en pourroit sourvenir plusieurs scandalles, comment vous Seignories peulvent bien consyderer le tout. Et combien que led<sup>t</sup> mons<sup>gr</sup> le Doyen ayent grant vouloir d'estre par devers vous à faire son debvoir, mais pour les raisons susd<sup>tes</sup> ne à luy ne à nous est convenable. Pourquoi mess<sup>grs</sup> vous pryons pour ce present an tant seulement vous plaise luy faire celluy dont de ce que son benefice pourroit pourter sus le bienz que luy outroyés par don, non pas par debvoir. Et ce bien que luy ferés tiendrons faict à nous mesmes, nous ouffrant le deservir vers vous Seygnories. Et croyons que led<sup>t</sup> messire Boulliard ne sera pas mescognoissant envers vous Seygnories. Mais le cas requierant le deservira auz plaisir de Dieu. Surce desyrons vostre bonne responce.

Venerables et Spectables Seygneurs, nous pryons le Createur vouloir tenir en sa saincte garde vous Seygnories. Dat: XXVII<sup>a</sup> Aprilis. Anno etc. XXXI<sup>o</sup>.

L'advoyé et Conseyl de la ville de Frybourg. »

Bolard était donc exposé à l'animosité de plusieurs. Où se recrutaient ses ennemis? Chez les gentilshommes sa-

<sup>1</sup> P. H. 1064. Cf. R. C., t. XI, p. 560 n. 2.

voyards évidemment, qui le traitaient à l'égal de son ami Bezanson Hugues.

Ses nouvelles fonctions n'avaient pas interrompu complètement ses relations avec Genève.

Il s'y trouvait en tout cas le 5 juin 1532 où il présentait au Conseil la requête suivante <sup>1</sup>:

« Le chanoine Courtion expose comment il a servi la ville et en ce service a dépensé plus de cent écus d'or. En considération de quoi, il supplie qu'on le dispense des cinquante écus à payer pour les réparations de la maison de La Fontaine. Résolu que, nonobstant ses raisons, il rende les clefs; toutefois, s'il sait une maison nous appartenant qu'il désire habiter, on la lui cèdera en location. »

Cette maison de La Fontaine fut l'objet d'un différend dont il serait exagéré de faire ici l'examen. Les droits de la communauté étaient en jeu, et le Conseil ne voulut pas transiger. Le 28 juin, est-il noté <sup>2</sup>, « dans l'affaire de la maison de La Fontaine, résolu qu'on demande au S<sup>r</sup> vicaire de révoquer ses lettres qui sont contraires aux franchises et juridictions, et qu'il fasse évacuer la maison par ceux qui s'y sont introduits. S'il ne le fait pas, que l'on assemble le Conseil des Deux-Cents et que l'on passe à exécution d'après ce qui sera conclu ». A la même séance, Boulard est encore mentionné:

« Vu l'exposé des chanoines Curtion et Verl, arrêté que les percepteurs de la dîme assignent les débiteurs devant leurs juges ordinaires, ou devant ceux dont ressortissent les terres et possessions. » Ainsi Pierre Bolard continuait à être préposé aux intérêts fiscaux du Chapitre.

Le 30 juin, en Conseil des Deux-Cents, l'affaire de la maison revint sur le tapis <sup>3</sup>:

« Au sujet des réparations effectuées dans la maison des fils de Jean de La Fontaine, le chanoine Curtion a demandé que les fils de Jean Rey dit de La Fontaine (*Regis dicti*

<sup>1</sup> *R. C.*, t. XII, p. 108.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 109.

<sup>3</sup> *Ibid.*, pp. 111-112.

*de Fonte*) soient indemnisés des réparations de la maison pour vingt-cinq écus d'or qu'il a présentés. — Résolu que si ledit Rey veut déboursier la somme de cinquante écus pour laquelle elle fut adjugée à Amié de Pontet soit Chambouz, il aura la préférence pour ses enfants. Si non elle sera expédiée au dit Pontet, à forme des cries ». Comme on ne parvint pas à s'entendre, ce fut en effet à « Amié de Chambouz dit Pontet » que revint la maison.

Telle est la dernière circonstance où, du vivant de Bezanson, nous ayons retrouvé à Genève la présence du chanoine de S<sup>t</sup>-Pierre et de S<sup>t</sup>-Nicolas.

Quelques mois après, le 7 avril 1533, au plus fort de l'excitation religieuse, le lieutenant, à l'instance de Messieurs, prenait des informations contre le chanoine qui avait lâché contre les novateurs des propos dépourvus de toute équivoque. Le 5 avril, chez le grand vicaire, M. de Bonmont, n'avait-il pas dit des chefs du parti luthérien, à Genève, qu'il voudrait bien leur « coppé la teste », et d'un prêtre suspect: « Se illet lucterien, tuez-le!<sup>1</sup> »

Ces notes sont un premier jalon à la biographie du prélat auquel fut confiée la mission d'enrayer le mouvement de Farel et de Haller. Mais elles ne sont pas suffisantes. On ne sait encore ni quand il mourut, ni même s'il fut maintenu en charge.

Le Père Dellion<sup>2</sup> avait cru qu'il avait été élu en qualité de vice-doyen; l'erreur est aujourd'hui corrigée. Nous avons publié le texte du Manual, et les termes « à l'essai » (*zû versuchen*)<sup>3</sup> ne doivent pas nous égarer; ce sont formule de précaution, usitée dans les chancelleries de tous les temps.

Nous avons des raisons pour penser que l'essai avait été favorable, quand nous écrivions: Bolard, élu doyen « à titre provisoire... le demeura ». La présomption est devenue certitude.

Tout d'abord le 16 septembre 1532, les cinq Cantons

<sup>1</sup> Procès-criminel, 2<sup>e</sup> série, n<sup>o</sup> 286, cité par les éditeurs du *R. C.*, t. XII, p. 252 n. 3.

<sup>2</sup> T. IV, p. 402, art. *Courtion*.

<sup>3</sup> NAEF, p. 41 n. 3.

catholiques écrivaient une lettre au Pape en faveur du doyen de S<sup>t</sup>-Nicolas et de son chapitre <sup>1</sup>.

Que ce doyen ait bien été Bolard, nous en avons la preuve. M. le Chanoine Louis Waeber, a trouvé dans les archives du Chapitre de S<sup>t</sup>-Nicolas <sup>2</sup>, auquel il appartient, que deux chanoines de Fribourg prirent possession des églises d'Echallens et de Villars-le-Terroir. L'un de ces deux ecclésiastiques était le *doyen* Pierre Bolard, auquel la conquête du Pays de Vaud imposait de nouvelles tâches.

La Réforme d'ailleurs n'interrompt pas les relations du prélat avec Genève. Le 24 octobre 1537, par exemple, l'Avoyer et Conseil adressaient une missive « A Noble, saiges et discretz, Aux presidens et conseilz des Genevoys », pour les remercier d'avoir payé sa pension à « Mess<sup>e</sup> Pierre Boulard, nostre *doyen*, present porteur <sup>3</sup> ». Il fallait que ses titres à la reconnaissance publique de Genève fussent bien grands, pour n'avoir pas perdu de leur valeur.

Enfin, dans les comptes de l'Hôpital des Bourgeois, à Fribourg <sup>4</sup>, M. le Doyen (*Herr Dekan*) est cité constamment durant la période qui s'étend de 1536 (deuxième semestre) au premier semestre 1544. Or, ce « Herr Dekan » est explicitement désigné, à la dernière mention, comme doyen de S<sup>t</sup>-Nicolas. Le bénéfice n'étant pas attribué au décanat lui-même, il en faut conclure que Bolard desservait une chapelle à Notre-Dame qui dépendait de l'Hôpital. Si le traitement s'interrompt en 1544, c'est sans doute que Messire Bolard mourut au cours de l'année. Mais laissons à l'avenir le soin d'exhumer le passé de cet adversaire

<sup>1</sup> Cf. STRICKLER, *Aktensammlung zur schweizerischen Reformgeschichte*, t. IV, p. 658.

<sup>2</sup> Echarlens 4. Malgré cette orthographe, il s'agit bien, comme précédemment, d'Echallens et non pas d'Echarlens, ainsi que M. Waeber nous en donne l'avertissement. Qu'il veuille trouver ici l'expression de notre gratitude.

<sup>3</sup> AEF, Missival 12, f<sup>o</sup> 39 v<sup>o</sup>.

<sup>4</sup> Actuellement déposés aux Archives d'Etat de Fribourg, et compulsés par M. Waeber.

méconnu, bien qu'éminent, de la Réforme, et revenons à Hugues, son « très cher compère ».

Jusqu'au moment où celui-ci, découragé, renonça à lutter pour le maintien de sa politique, il avait eu Boulard pour second :

« ...tenés vous assureé — écrivait-il de Fribourg à Messieurs, le 4 janvier 1532<sup>1</sup> — que je feray pour vous par dessa tout se que me sera possible de faire, à l'ayde de mons<sup>gr</sup> le chanoyne de Cortion, le quel se recomande fort à vous ».

Bolard et Hugues collaboraient en effet dans la plus parfaite unité de pensée. Bolard tenait à l'alliance de Genève dont il avait été un des artisans. De son côté, Bezanson plaçait en Fribourg toute sa confiance. Berne, malgré l'influence qu'il exerçait encore sur une partie du Conseil des Bourgeois, lui avait causé trop de mécomptes ; et lorsque, en ces temps troublés, il se mit à agir sur l'opinion bernoise, ce fut d'accord et par le conseil même de ses amis de Nuithonie.

---

<sup>1</sup> P. H. 1078, impr. dans *Hugues*, p. 319. Cf. *R. C.*, t. XII, p. 56 n. 2.